

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. PIERRE ANDRÉ, président
M. LOUIS DÉRIGER, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT D'UN PARC ÉOLIEN
DANS LA MRC DE MATANE
PAR LE GROUPE AXOR INC.**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 21 juin 2006 à 19 h
Salle de l'Âge d'or
130, rue Ulric-Tessier
Saint-Ulric

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 21 JUIN 2006	
SÉANCE DE LA SOIRÉE	
MOT DU PRÉSIDENT	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉANDRE (COMPLÉMENT)	2
M. ROGER BERNIER	
FÉDÉRATION DE L'UPA DU BAS-SAINT-LAURENT	
SYNDICAT DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU BAS-SAINT-LAURENT	5
M. CLAUDE GUIMOND	
M. JEAN TREMBLAY	
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT BAS-SAINT-LAURENT.....	21
M. STEEVE GENDRON	
ASSOCIATION DES BÂTISSEURS DE VENT.....	28
Mme VICKY LAPOINTE	
REPRISE DE LA SÉANCE	
M. JOËL MARQUIS	36
LE GÎTE LE CLOS EN FLEURS.....	38
M. FRANÇOIS ROY	
LE GÎTE LE JARDIN DE GIVRE	42
M. GÉRALD TREMBLAY	
Mme MARIETTE PELLETIER	48
Mme NATHALIE LANDREVILLE	49
Mme ÉVA ROBICHAUD	53
Mme SUZELLE BEAULIEU ET M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD	55
Mme ANDRÉE GIRARD	59
M. RAOUL JOMPHE	60
M. YVES BOULAY	62
DROIT DE RECTIFICATION	
PAR LE PROMOTEUR.....	64
M. PIERRE LANOUE	
MOT DE LA FIN	71

SÉANCE DU 21 JUIN 2006
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Mesdames et messieurs bonsoir, et bienvenue à cette deuxième soirée de la deuxième partie d'audience publique concernant le projet de développement d'un parc éolien dans la MRC de Matane par le Groupe Axor inc.

10

Je suis Pierre André, je présiderai cette audience et je suis accompagné du commissaire, monsieur Louis Dériger et de toute une équipe que je vous ai présentée hier soir; donc je ne reprendrai pas ces présentations.

15

Permettez-moi simplement de vous rappeler les objectifs de cette deuxième partie, pour ceux qui étaient absents hier et également le déroulement de la séance, donc l'objectif de cette partie, c'est vraiment d'entendre les citoyens, de comprendre et de connaître vos préoccupations, vos positions face au projet qui est sous étude déjà depuis un certain temps.

20

Il y a différentes personnes qui ont déposés des mémoires, nous allons appeler ces personnes, et vous serez invités à venir présenter votre position, avec une courte présentation, je vous demande d'essayer de vous limiter à cinq-dix (5-10) minutes de présentation.

25

Après cette présentation, nous allons échanger avec vous. Ce sont des questions qui sont des questions d'éclaircissement, nous cherchons à bien comprendre qu'est-ce que vous voulez dire dans le mémoire, quelles sont les opinions réelles que vous avez exprimées.

30

Je vous rappelle également que si vous n'avez pas déposé de mémoire et que vous avez l'intention de nous faire part de votre opinion ou commentaire, vous pouvez vous inscrire à l'arrière, au registre, auprès de madame Poliquin.

35

Je rappelle également qu'à la toute fin de la séance, il y a un droit de rectification pour les personnes qui désirent le faire; il ne s'agit pas pour vous de venir commenter un point de vue, le droit de rectification, son objectif, c'est de corriger des faits, des éléments très précis qui mériteraient d'être corrigés étant donné qu'ils seraient, selon les connaissances que vous avez et l'information concrète que vous savez, seraient faux. Donc c'est vraiment un droit de rectification, c'est pas un commentaire ou une échange d'opinion.

40

**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉANDRE (COMPLÉMENT)**

45

PAR LE PRÉSIDENT:

50

Voilà pour l'instant, je vais maintenant appeler les gens qui ont des mémoires à présenter, mais avant de commencer cette liste, j'inviterais le maire de Saint-Léandre, je pense qu'il est dans la salle, qui a un complément à faire sur sa présentation d'hier. Bonsoir monsieur Bernier.

PAR M. ROGER BERNIER:

55

Bonsoir. C'est au sujet, monsieur le Président, hier soir vous m'aviez posé une question, pourquoi qu'on semblait comme une crainte pour le projet, vu qu'on n'a pas d'éolienne à Saint-Léandre.

60

C'est parce qu'en sortant hier soir, j'ai parlé avec monsieur Pierre Lanoue. Moi, quand j'ai présenté mon mémoire, qu'on a envoyé le mémoire, il fallait qu'il soit parti pour le 15 pour le BAPE, on a fait nos devoirs. Le 15 au soir, j'ai eu un téléphone pour faire une signature pour une entente avec Le Nordais.

65

Moi, avoir de quoi aujourd'hui pour hier, j'embarque plus dans ça. Et puis à soir, je viens prouver que j'ai bien fait d'attendre, parce que j'avais pas eu le temps de regarder les papiers, je les ai regardés après-midi, et d'ailleurs hier soir, il m'a reproché de pas avoir dit qu'on avait eu des papiers pour une entente, et je pense qu'il aurait été mieux de pas le dire parce qu'avec ce que c'est que j'ai trouvé, ça va prouver qu'on est encore plus réticent que jamais.

70

D'ailleurs moi, j'ai pas réuni mon conseil encore, parce qu'on avait eu une réunion la semaine passée, puis ça va aller dans le courant de la semaine, et peut-être juste la semaine prochaine, rendu au temps qu'on est là, on va prendre le temps d'étudier comme il faut.

75

Je vas vous donner, c'est parce que j'ai les deux (2) projets, les deux (2) ententes, Axor puis j'ai celui de Northland Power.

80

Premièrement, celui de Axor, au début, ils marquent "Projet d'accroissement de la production du parc éolien Le Nordais". Ça, premièrement, pour nous autres, on veut rien savoir de ça, parce que c'est pas un accroissement, c'est un projet, c'est un nouveau projet pour nous autres.

Normalement, on avait demandé les mêmes ententes que Northland Power. Ici – je m'excuse si des fois ça retarde un petit peu – il y a une partie ici qui dit, Northland, qu'on a signé avec Northland, ça dit:

85 "En fonction de l'inventaire qui sera dressé, le promoteur s'engage à remettre les chemins
identifiés dans leur état original, dans la mesure requise, le certificat d'autorisation émis pour le
projet au promoteur, le cas échéant, et dans la mesure où leur détérioration résulte des travaux
effectués pour le compte du promoteur dans le cadre du projet. Le présent alinéa s'applique
autant pour les travaux de construction que d'entretien et de démantèlement éolien."

90 Ça, c'est signé avec Northland Power. Dans l'entente d'Axor, elle l'est pas; c'est de quoi
je pense qui est très important.

95 Ici, avec Axor, on n'a pas affaire à la municipalité de Saint-Damase, c'est à la municipalité
de Saint-Ulric, elle est pas dedans.

"À défaut de pouvoir recruter la main-d'oeuvre au niveau de la municipalité ou des
municipalités de Saint-Damase, Saint-Léandre et de Matane."

100 Saint-Damase a pas à être là, c'est l'affaire de Axor, Axor Le Nordais. Tandis qu'avec
Northland Power, on était les trois (3) municipalités, Saint-Damase, Saint-Ulric, Saint-Léandre.
Ça, il y a plusieurs paragraphes, ici.

PAR LE PRÉSIDENT:

105 Là, ce que je comprends, monsieur Bernier, c'est qu'il y a des différences dans les
propositions de contrat entre les deux (2).

PAR M. ROGER BERNIER:

110 Il y a des différences. C'est pour ça que quand je vous disais tantôt, de quoi qui arrive
aujourd'hui pour hier, c'est très dangereux d'aller vite, et c'est pourquoi j'avais pas signé. Il
trouvait curieux que j'aie pas signé ça, je suis bien content, quand on vient défendre nos droits.

115 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Et ce qu'on comprend, c'est que cette entente-là ou ce formulaire-là que vous avez reçu,
ça concerne les éoliennes qui seraient sur le territoire de Saint-Léandre, à l'intérieur du projet qui
nous concerne?

120 **PAR M. ROGER BERNIER:**

Oui. Comme c'est là, on est toujours – c'est comme si on n'en a pas. Mais s'ils seraient
obligés d'en tasser, bien, ils vont embarquer dans le territoire. C'était pour ça qu'on était réticent.

125

Après ça, j'ai un autre paragraphe que j'ai souligné. Même l'entente, j'ai pas eu le temps de la vérifier à soir, celle pour le droit de visibilité, il doit y avoir des attrapes aussi dedans parce qu'il y en a dans les autres.

130 "Engagements généraux de la municipalité envers le promoteur". Celle-là est bonne!

135 "Émettre en faveur du promoteur les permis ou certificats requis dans la mesure où il y a respect des normes et règlements actuellement en vigueur en date des présentes, en particulier que les éoliennes peuvent être situées à trois cent cinquante mètres (350 m) d'une résidence et non à cinq cents mètres (500 m)."

Ça, ça en est une bonne. Et entre autres, comme à la MRC, c'est moi qui a donné l'avis de motion pour que ce soit à cinq cents mètres (500 m).

140 Cinq cents mètres (500 m), j'ai toujours cru à cinq cents mètres (500 m) des maisons, parce que quand le RCI a été passé pour les éoliennes, dans ma municipalité, il y a six (6) conseillers et il y a un maire, et il y a un d.g., et le maire c'était moi, et j'ai demandé le vote pour mettre à cinq cents mètres (500 m), j'ai expliqué que cinq cents mètres (500 m), les éoliennes, les grosseurs qu'elles avaient, il fallait qu'elles soient au moins à cinq cents mètres (500 m), j'ai
145 eu quatre (4) conseillers qui ont voté pour trois cent cinquante mètres (350 m), j'en ai deux (2) à cinq cents mètres (500 m) et puis moi, je me suis fait mettre que j'étais pour cinq cents mètres (500 m).

150 Parce que des fois, on entend qu'il y a des conflits d'intérêts, mais moi, je suis pas en conflit d'intérêts. D'ailleurs à date, j'ai pas signé avec personne. J'ai été approché par les deux (2), comme citoyen, j'ai signé avec personne.

155 Je leur ai fait des conditions, ils m'ont dit que j'étais trop "sarf", mais je suis chez nous. Je dis pas que je signerai jamais, s'ils viennent à mes conditions; s'ils viennent pas, ils vont rester chez eux.

C'est juste ça, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

160 Merci monsieur pour ce complément d'information.

165

FÉDÉRATION DE L'UPA DU BAS-SAINT-LAURENT
SYNDICAT DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU BAS-SAINT-LAURENT

PAR LE PRÉSIDENT:

J'appelle maintenant la Fédération du l'UPA du Bas-Saint-Laurent et le Syndicat des producteurs forestiers du Bas-Saint-Laurent, messieurs Guimond et Tremblay. Bonsoir.

Donc qui est monsieur Guimond et qui est monsieur Tremblay.

PAR M. CLAUDE GUIMOND:

Claude Guimond.

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc je vous laisse la parole, une présentation relativement courte.

PAR M. CLAUDE GUIMOND:

Bonsoir messieurs. On est des habitués, c'est la troisième audience que nous assistons, Saint-Léandre pour Northland Power, SkiPower et ici ce soir.

D'entrée de jeu, je vais préciser que l'Union des producteurs agricoles du Bas-Saint-Laurent et le Syndicat des producteurs forestiers, on travaille étroitement dans le dossier des éoliennes depuis un an maintenant, et que oui, on en veut un développement éolien au Bas-Saint-Laurent, comme producteurs agricoles et forestiers, mais vous allez voir certaines nuances tout au cours de notre présentation.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, point 1.1)

FIN DE LA LECTURE (Page 3, fin du point 1.1)

PAR M. JEAN TREMBLAY:

En ce qui concerne maintenant le Syndicat des producteurs forestiers, on est un organisme qui existe en vertu de deux (2) lois, la Loi sur la mise en marché des produits agricoles et la Loi sur les syndicats professionnels, et on représente neuf mille cinq cents (9500) producteurs forestiers à l'échelle environ de la région administrative 01.

Il y a un élément qui est marquant dans le Bas-Saint-Laurent, c'est que par rapport à d'autres régions, le territoire forestier est occupé par les propriétaires de boisés à raison de

cinquante pour cent (50 %) du territoire forestier; ça représente environ huit cent mille hectares (800 000 ha) de forêt, et c'est une des proportions les plus importantes.

215 Ce qui fait que la région du Bas-Saint-Laurent, la base économique du développement, c'est l'agriculture et la forêt, et particulièrement la forêt privée puisqu'elle est responsable de quarante pour cent (40 %) des approvisionnements des usines à l'échelle du territoire.

PAR M. CLAUDE GUIMOND:

220 Donc je le disais tout à l'heure, oui on en veut un développement éolien, cependant à condition qu'il demeure respectueux des producteurs et productrices agricoles et forestiers et du milieu en général.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, deuxième paragraphe)

225

FIN DE LA LECTURE (Page 5, fin du deuxième paragraphe)

Ça, c'est le rapport du BAPE l'année passée, c'est pas nous qui l'avons dit.

230 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, troisième paragraphe)**

FIN DE LA LECTURE (Page 5, fin du troisième paragraphe)

Le portrait maintenant de la MRC de Matane pour le projet qui nous concerne aujourd'hui.

235

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, point 3.1)

FIN DE LA LECTURE (Page 6, fin du point 3.1)

240 **PAR M. JEAN TREMBLAY:**

En ce qui concerne maintenant les producteurs forestiers, il y a environ cent trente-quatre (134) propriétaires qui détiennent une superficie d'à peu près, un peu plus de cinq mille hectares (5000 ha).

245

250 De cette superficie, il y a environ trois mille sept cents (3700 ha) qui sont détenus par quatre-vingt-dix-huit (98) producteurs qui bénéficient du Programme de mise en valeur de l'Agence forestière du Bas-Saint-Laurent. Donc, c'est donc dire, c'est près de soixante-douze point cinq pour cent (72,5 %) de la superficie totale, et c'est important de noter ce pourcentage puisqu'on va revenir là-dessus tantôt, en termes de recommandation, c'est quand même soixante-douze point cinq pour cent (75,5 %) de la superficie totale qui est sous aménagement, qui détiennent, donc qui ont des plans d'aménagement forestier.

255 C'est donc dire que la municipalité est très active, les propriétaires forestiers sont très actifs au niveau de l'aménagement de leurs boisés.

PAR M. CLAUDE GUIMOND:

260 Le impacts du projet sur les activités agricoles.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, point 4.1)

FIN DE LA LECTURE (Page 8, fin du deuxième paragraphe, "... les impacts.")

265 Les producteurs et le promoteur devraient aller marcher les terres ensemble et décider où c'est qu'il y a moins de dommage pour la terre, de la construction de l'éolienne.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, troisième paragraphe)

270 **FIN DE LA LECTURE (Page 8, fin du premier paragraphe de "Indemnisation...")**

Pour le bien-être de tout le monde. Présentement, le cas, c'est que l'argent s'en va à l'extérieur de nos régions, de la manière que c'est fait présentement.

275 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 8, dernier paragraphe, "Le mode...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 8, fin du dernier paragraphe)

280 Comme vous le voyez ici, présentement, la ligne verte d'en bas, les contrats qui sont signés ou ce que l'on connaît présentement, c'est autour de un pour cent (1 %) de revenus par année, en n'utilisant pas le facteur d'utilisation du vent, là, présentement.

285 Donc nous, ce qu'on propose, dans ce cas-là, on voit ce que ça fait, au niveau des producteurs, il y a une petite augmentation des revenus, tandis qu'au niveau du promoteur, la courbe est pas mal plus accentuée vers la hausse. Donc nous, ce qu'on propose, c'est un rendement annuel par éolienne et redevances versées en fonction du facteur d'utilisation; donc plus qu'il vente, plus que c'est payant, oui, pour le producteur, et plus que c'est payant pour le promoteur.

290 Donc moi, j'appelle ça une formule gagnant-gagnant, et c'est une question d'équité.

295 Et puis on sait qu'autour de trente pour cent (30 %), c'est le point mort pour implanter des éoliennes, donc ça nous forcerait ensemble à trouver les endroits où c'est que le vent est meilleur, donc ce serait payant pour tout le monde. Dans ce sens-là, on n'a aucune gêne à demander un traitement de cette manière-là.

300 De plus, le temps de planification et de surveillance des travaux effectués par le producteur devrait être rémunéré comme cela existe dans l'entente Hydro-Québec-UPA sur les lignes de transport. On devrait être payé pour le temps que l'on prend à vérifier les travaux, à aller marcher sur les terres avec les promoteurs, etc., et on voudrait être payés aux prix de professionnels, parce que les producteurs et productrices agricoles, nous sommes des professionnels, donc on devrait être traités en conséquence.

305 Pour ce qui est de la participation du milieu.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 10, début de la page)

FIN DE LA LECTURE (Page 10, fin du paragraphe, "Cohabitation...", "... leurs voisins")

310 **PAR M. JEAN TREMBLAY:**

315 Maintenant, pour ce qui est du secteur forestier, on a tenté d'évaluer de façon assez précise, mais assez aéatoire aussi les volumes de bois qui vont être générés par l'activité de déboisement dans le cas du projet d'Axor.

320 Je vois monsieur Dériger qui était présent lors des audiences pour ce qui est du parc éolien de Saint-Léandre-Saint-Ulric et Saint-Damase, et ce qu'on va vous présenter s'additionne également en termes d'effet de déboisement, en termes de volume généré par les activités de déboisement, que ce soit pour les chemins d'accès, l'amélioration des chemins d'accès ou le déboisement pour ce qui est des aires de travail.

325 Donc on a fait une évaluation en tenant compte de divers paramètres qui se retrouvent dans des documents officiels, comme par exemple le Plan de protection et de mise en valeur de la MRC de Matane, dans lequel – c'est un document qui est officiel – dans lequel on a tenu compte de certaines données en ce qui a trait aux peuplements forestiers sur lesquels on planterait ou dans lesquels plutôt on planterait certaines éoliennes, certains équipements.

330 Et c'est peut-être moins important que le projet précédent, mais il n'en demeure pas moins que dans le tableau que vous retrouvez ici, dépendamment du nombre d'éoliennes, on parle de trente-trois (33), on regarde les peuplements dans lesquels les éoliennes vont être installées, on tient compte également des sites en termes de superficie déboisée, que ce soit les sites de construction, les chemins, l'amélioration et autres, et on arrive à un total, pour ce qui est des bois qui vont être générés par les activités de déboisement d'environ deux mille cinq cent trente mètres cubes (2530 m³) solides

335 De ce volume, on parle à peu près de sept cent quatre-vingts (780 m³), près de huit cents mètres cubes (800 m³) sont des bois de qualité pâtes, donc destinés à des usines comme par exemple Tembec, potentiellement, pour un, être destinés à des usines comme Tembec ou Smurfit-Stone à Matane, ou Uniboard par exemple à Sayabec.

340 C'est quand même important, lorsqu'on additionne ce volume-là au précédent, qui est le projet adjacent, qui est celui de Northland Power; vous vous souvenez qu'on avait évalué à environ onze mille mètres cubes (11 000 m³) le volume qui allait être généré.

345 Et hier soir, on a présenté également, lors des audiences du BAPE dans le projet de SkyPower à Rivière-du-Loup, un volume quand même assez important, on parle de près de huit mille mètres cubes (8000 m³) solides de plus. Donc au total, les trois (3) projets, je tiens à le mentionner même si on parle de celui de Axor, mais ça a un effet cumulatif, c'est près de vingt-quatre mille mètres cubes (24 000 m³) dont le tiers vont être des bois destinés à la pâte.

350 Comme vous savez, l'industrie forestière est en situation difficile, situation difficile dans le sens qu'il y a des fermetures d'usines parce que les marchés sont effectivement difficiles, la concurrence asiatique, la valeur du dollar, les diminutions d'approvisionnement à partir de forêt publique, ça a tout des effets cumulatifs sur la situation des usines.

355 Ce qui fait qu'on doute fortement de la capacité des usines de transformation à absorber ce volume supplémentaire, pour ce qui est des essences particulièrement qui sont destinées, ou des qualités de bois qui sont destinées aux usines de sciage par exemple, et pour ce qui est des bois qui sont destinés aux usines de pâtes et papiers, on vous dit qu'on n'est pas en mesure de disposer de ces bois-là actuellement, puisque compte tenu des conditions de marché, compte
360 tenu du resserrement des marchés, le Syndicat ne peut mettre en marché des bois destinés à des fins de transformation en pâtes et papiers.

Donc on va rester avec un volume important qui ne pourra être commercialisé, donc des pertes quand même importantes pour les producteurs.

365 On doit vous dire qu'on n'a pas eu, non plus, de discussions avec le promoteur, on n'a pas été approché par le promoteur sur des façons de faire, en termes de mesures d'atténuation pour disposer de ces volumes, ce qui nous préoccupe.

370 Il y a également le fait qu'on vous a dit tantôt, j'ai dit que le soixante-douze point cinq pour cent (72,5 %) des superficies qui sont sous aménagement est quand même important, pourquoi, parce que le propriétaire bénéficie du Programme d'aide de mise en valeur de l'Agence du Bas-Saint-Laurent, et lorsqu'il y a destruction de travaux, il est obligé de rembourser les travaux qui sont détruits, et s'il n'est pas en mesure de le faire, pour toutes sortes de considérations, il perd
375 son admissibilité au programme.

Donc ce qu'on dit, il serait important pour le promoteur de s'assurer que le producteur ne perde pas son droit d'avoir accès au programme de mise en valeur et qu'il y ait des mesures d'atténuation et des compensations qui soient faites à cet effet.

380 Ce qui terminerai ma présentation, pour ce qui est de l'aspect forestier.

PAR M. CLAUDE GUIMOND:

385 Comme conclusion, comme on le dit depuis un an et que c'est de plus en plus apparent, quand on subit présentement les conséquences qui avaient pas été prévues d'un tel développement, c'est un développement qui est fait de façon anarchique présentement, ça va réellement trop vite.

390 On est en 2006, et puis on est en train de vivre, on est en train de se faire coloniser comme région, on vient chercher nos ressources premières puis on s'en va avec, il nous reste seulement que des paquets de bois le long des chemins qu'on sera pas capable de disposer adéquatement.

395 Je m'en venais tantôt, et puis le Bas-Saint-Laurent, on est une très belle région, du moins nous étions une très belle région, au niveau touristique, au niveau agricole, etc. Qu'est-ce qui va rester dans deux (2) ans! Je suis passé comme tout le monde à Baie-des-Sables tantôt, et puis quand j'ai vu les trois-quatre (3-4) éoliennes qui étaient en train d'être montrées sur mon épaule, le long de la 132, j'avais des frissons.

400 Et puis j'avais le temps en masse, ça fait que je suis allé virer un peu, et puis j'en ai vu une, c'est beau une éolienne, mais celle-là, elle était plantée en plein milieu d'un champ d'orge, c'est de toute beauté, tandis qu'à peu près à cent mètres (100 m), il y avait un paquet de broussailles où c'est que l'éolienne aurait bien pu être érigée, il y aurait eu pas mal d'atténuation.

405 On n'a pas grand pouvoir dans ce développement-là, le seul pouvoir qu'on a, c'est de venir ici et de vous en parler. Vous n'avez qu'un pouvoir de recommandation, comme Bureau, c'est votre mandat.

410 Le seul pouvoir qu'on a, c'est que les citoyens, les groupes de pression, les groupes organisés comme nous, qu'on se regroupe, puis qu'on revendique des choses, et qu'on revendique un développement plus harmonieux, puis qu'on s'occupe de notre région comme il faut pour les prochaines années.

415 C'est pas comme ça, là, qu'on va développer notre région, avec un tel développement. J'espère que vous le mentionnerez haut et fort à notre gouvernement et à Hydro-Québec dans vos recommandations.

420 Ce que j'aimerais, ce serait qu'on arrête ça, présentement, ce développement-là, et puis qu'on se donne les moyens de se doter d'une consultation régionale pour qu'ensemble, on décide réellement comment qu'on veut avoir ce développement-là d'éoliennes au Bas-Saint-Laurent, et après ça, bien, on continue, on développe, ça va être bon pour les citoyens, ça va être bon pour les agriculteurs, peut-être même bon pour les promoteurs.

425 Parce que sur des ententes claires, une volonté de tout le monde, bien, il va y avoir une meilleure place pour les appels d'offres, dont ça va être tout égal d'un promoteur à l'autre, donc ce serait gagnant pour tout le monde.

430 C'est de peine et de misère ce que je réclame présentement, et ce que je vis de ce développement-là qui est un peu plate à regarder du coin de l'oeil.

PAR LE PRÉSIDENT:

435 Merci messieurs. Nous avons quelques questions sur votre mémoire.

La première, vous faites partie du comité de suivi; est-ce que vous pouvez nous en parler un peu de ce comité de suivi qui a été créé par la Conférence régionale des élus du Bas-Saint-Laurent, quel est son mandat, où en êtes-vous, son organisation, ses objectifs?

440 **PAR M. JEAN TREMBLAY:**

D'abord, il est composé, monsieur Guimond a mentionné effectivement que l'UPA du Bas-Saint-Laurent, le Syndicat des producteurs forestiers y participaient, mais il y a aussi des représentants de l'Université du Québec à Rimouski, le recteur est un des participants, et également monsieur Jean-Louis Chaumel, que je pense que vous connaissez très bien, qui est professeur et chercheur émérite dans ce domaine. Et il est présidé, ce comité-là, par le directeur général, monsieur Beaudry, de la Conférence régionale des élus.

450 Pourquoi il a été mis en place, c'est dans les suites du colloque où le 8 décembre, on a dit aux gens, écoutez, regardez ce qui se passe. On informe les producteurs, on voulait informer les acteurs économiques, voici ce qui se passe dans le développement éolien, on sait pas trop où on s'en va, on regarde des expériences ailleurs, on voit ce qui s'est passé ailleurs, on voit qu'il y a eu des erreurs, on voit qu'il y a des solutions.

455 Le but du colloque, c'était justement de faire prendre conscience aux gens qu'il fallait s'impliquer directement, et surtout essayer d'harmoniser nos actions.

460 Et à la fin de l'exercice, les mots des présidents, que ce soit monsieur Guimond ou Jean-Maurice Lechasseur, président du Syndicat des producteurs forestiers, ils ont demandé à la Conférence régionale des élus de se pencher sur ce dossier, parce qu'il fallait trouver une façon ou un lieu, d'essayer de voir comment on peut concerter les acteurs, particulièrement les promoteurs, pas les promoteurs, mais les acteurs ou ceux qui veulent du développement éolien, et de voir comment on pouvait aussi analyser les impacts, et aviser ce comité de suivi, et aviser le conseil d'administration de la Conférence régionale des élus sur l'évolution du dossier éolien à l'échelle du territoire du Bas-Saint-Laurent.

465

470 Actuellement, où sont rendus ses travaux, il a commandé une étude pour vérifier le
nombre de projets qui étaient sur la table. Les résultats ont été présentés je pense à la dernière
rencontre, pour voir combien de projets, parce qu'on sait pas tout, on connaît pas le nombre de
projets exacts, le nombre de promoteurs qui sont impliqués et autres, et effectivement, l'étude
démontre qu'il y a pas seulement ceux qu'on connaît mais il y en a d'autres qui sont à venir, et ça
amène je pense des préoccupations fort importantes de la part des milieux agricoles et forestiers,
et ça devrait préoccuper aussi l'ensemble de la région, parce que comme disait monsieur
475 Guimond, il a vu quelques éoliennes tantôt, mais ce qui semble se dessiner, c'est plusieurs,
plusieurs, plusieurs centaines d'éoliennes dans le paysage.

Je sais pas si tu as d'autre chose à ajouter?

PAR LE PRÉSIDENT:

480 Donc une deuxième question, au sujet de vos redevances. Mais ça, on va vous
demander de nous expliquer un peu plus en détail.

485 Actuellement, ce qu'on voit, ce qu'on a sur la table, c'est deux (2) modèles, si on veut, un
modèle, vous avez une éolienne sur votre terrain, sur la présence de l'éolienne, indépendamment
du rendement, vous avez une compensation sur, si on veut, le mégawatt installé, finalement. Il y
a celle que vous proposez qui, elle, semble un peu plus comme un partenariat avec le
producteur, qui permet d'obtenir un pourcentage du rendement.

490 Quand on analyse ces deux (2) options, on se demande laquelle, finalement, qui serait la
plus équitable. Est-ce que c'est, vous avez une éolienne, il a une éolienne, nous avons les
mêmes compensations, ou vous avez une éolienne, vous avez peut-être par chance ou peut-être
par intelligence scientifique une production plus grande, pourtant vous avez le même
dérangement en matière de présence de l'infrastructure.

495 Comment vous jouez cette équité, cette question d'équité avec les redevances que vous
demandez ou que vous proposez?

PAR M. CLAUDE GUIMOND:

500 La manière que l'on demande des redevances, bien nous, on considère que c'est celle où
c'est qu'il y a le plus d'équité. On sait que dans d'autres pays, dans d'autres continents, exemple
en Europe, on peut aller jusqu'à huit pour cent (8 %) de revenus qui tombent dans les poches
des producteurs et des citoyens.

505 Ce qui nous était présenté, nous, ça tournait, bien oui, un petit peu pour le parc au
complet, un demi pour cent (½ %), et puis un pour cent (1 %) pour le producteur. Bon!

510 Et puis ce qu'on propose, bien, en plus d'être équitable, de faire augmenter la mise un
peu, un peu plus de un pour cent (1 %), donc on a décidé d'y aller avec les facteurs qu'on
connaissait, le facteur d'utilisation du vent, donc plus que le vent est bon, plus que ça va être
payant. Donc à trente-deux pour cent (32 %), on part à un pour cent (1 %), pour arriver à trente-
quatre (34 %) en montant, jusqu'à huit pour cent (8 %).

515 Puis on a fait, on n'a pas la diapo, mais au niveau de ce que ça donne réellement en
chiffres, là, sur quinze (15) ans, sur vingt (20) ans, c'est quelques centaines de milliers de dollars
de plus qui demeurent dans la région, de cette manière-là.

520 Nous autres, on en a eu plus, mais regardez les courbes. Le promoteur, il en a pas eu
moins pour tout ça, lui là. C'est ce qu'on revendique, nous autres. Dans ce sens-là, quand deux
(2) courbes s'en vont comme ça, bien, sans être équitable, c'est sûr que c'est mieux, et puis on a
moins la sensation de se faire voler, comme ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

525

Et si on est en bas de trente-deux pour cent (32 %), facteur d'utilisation?

PAR M. CLAUDE GUIMOND:

530

En bas de trente-deux pour cent (32 %), je suis pas un spécialiste technique des
éoliennes, mais je pense que ça vaut même pas la peine d'en construire, parce que c'est pas
payant.

PAR LE PRÉSIDENT:

535

D'accord. Mais est-ce que vous avez un seuil, quand même?

PAR M. CLAUDE GUIMOND:

540

Un (1 %), on part à un (1 %), un pour cent (1 %).

PAR LE PRÉSIDENT:

545

Vous partez à un pour cent (1 %), indépendamment de la production, et vous augmentez
progressivement à partir du trente-deux pour cent (32 %), c'est ça?

PAR M. CLAUDE GUIMOND:

550

Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait. Oui.

555 **PAR M. JEAN TREMBLAY:**

560 Pour compléter, on jase aussi avec nos confrères de d'autres régions, qui sont aussi convoitées pour l'implantation de parcs éoliens. Il y a certains endroits, plus à l'ouest de la région, où effectivement les ententes, comme monsieur Guimond vient d'en faire allusion, sont drôlement intéressantes, à la fois pour les propriétaires qui sont dans le parc, mais aussi les propriétaires qui sont adjacents, qui sont dans le parc mais qui n'ont pas d'éolienne. Ils participent également aux redevances, ils ont des redevances. Donc tout le monde a son dû.

565 Et je peux vous dire que dans les propositions qu'on a vues, elles sont pas mal, pas mal généreuses par rapport à ce qui, en tout cas, ce qui semble se dessiner ici dans le Bas-Saint-Laurent.

PAR M. CLAUDE GUIMOND:

570 Malheureusement, ces régions-là apprennent du désastre du Bas-Saint-Laurent.

PAR LE PRÉSIDENT:

575 Dans votre mémoire, vous parlez du démantèlement, vous parlez d'un fonds financier, mécanisme financier particulier, avez-vous réfléchi au mécanisme que vous verriez là?

PAR M. CLAUDE GUIMOND:

580 Bien, il y a quelque chose qui est écrit un peu dans l'entente cadre qui a été négociée avec Hydro-Québec, dans ce sens-là.

585 Mais finalement, nous autres, clairement, ce qu'on veut, comme producteurs, oui, mais encore plus comme collectivité et citoyens de nos villages, après la vie utile de l'éolienne, soit dit en passant qu'on sait pas, au Bas-Saint-Laurent, ça va durer combien de temps, une éolienne, est-ce que ça va durer cinq (5) ans, sept (7) ans, quinze (15) ans comme prévu, ça on le sait pas, il fait froid puis il vente, au Bas-Saint-Laurent! On veut pas être poigné avec les éoliennes, un coup qu'ils auront ramassé l'huile usée et puis tout ce qui est toxique et dangereux là-dedans, qu'ils nous déposent ça sur le bord du chemin le lundi matin, puis qu'on soit poigné, collectivement, pour s'en départir dans nos sites d'enfouissement.

590 Donc à partir de ces constats-là, on veut que ce soit très clair par rapport soit à un fonds ou une obligation envers ces compagnies-là de s'en départir comme il faut, pour pas qu'on soit

poigné, nous autres là, comme communauté, après coup, et puis hypothéqué pour des centaines d'années, parce que c'est long à détruire, des choses comme ça.

595

PAR LE PRÉSIDENT:

On sait que l'UPA a travaillé avec Hydro-Québec pour développer un cadre de référence, je dirais?

600

PAR M. CLAUDE GUIMOND:

Un cadre de référence, oui.

605

PAR LE PRÉSIDENT:

Et on a cru entendre que vous n'aviez pas signé ce cadre de référence, qui a peut-être une divergence d'opinion sur certains points, on se demandait c'était sur quels points où il y avait...

610

PAR M. CLAUDE GUIMOND:

Devinez donc! C'est surtout au niveau des redevances; tout a achoppé au niveau des redevances. Hydro-Québec nous a dit, bien ça, c'est libre marché, allez négocier, vous autres, producteurs, individuellement, avec les gros promoteurs, et puis amusez-vous.

615

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord. Oui, une dernière question.

620

Actuellement, vous avez un parc, Le Nordais. Est-ce que vous avez eu, je sais pas moi, des plaintes ou des commentaires venant des propriétaires, depuis l'installation?

PAR M. CLAUDE GUIMOND:

625

Je vais y aller prudemment, oui puis non. De la manière que ça s'est fait, premièrement, les producteurs-productrices, entre guillemets, sont pris le doigt dans l'engrenage aussi parce qu'ils ont signé des contrats d'option. Et nous, qu'est-ce qu'on déplore, c'est de la manière que ces contrats d'option là se sont négociés, se sont signés il y a deux (2) ans, il y a trois (3) ans, de manière individuelle, en catimini.

630

Bon, les promoteurs ont engagé des gens de la région qui étaient bien connus, ils ont fait parcourir les rangs, les producteurs-productrices, et puis ils leur ont dit, bien, signe ça, on va voir ce qui va arriver, on va te donner un deux-trois cents piastres (200 \$-300 \$) sur le bout du comptoir.

635

Donc les producteurs sont un peu mal pris présentement, sont déchirés entre le fait, et puis c'est du monde loyal, les producteurs, puis du monde de principe, qui ont signé des contrats en bonne et due forme, et donc ils sont un peu mal pris pour chialer à tout vent aujourd'hui.

640 Mais moi chez nous, j'ai rien signé, puis je suis leur président, donc je me fais le devoir de le dire pour eux autres. Il y a quelque chose à faire à ce niveau-là.

645 J'ai juste hâte de voir le matin où c'est qu'une compagnie un peu plus intelligente que les autres qui va arriver et qui va dire à tout le monde, bien là, on déchire ça et on recommence ça ensemble, et puis de manière équitable.

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait.

650

Monsieur Dériger.

PAR LE COMMISSAIRE:

655 J'aimerais parler avec vous du tableau d'évaluation du volume de bois à récolter que vous avez préparé.

660 Peut-être une première chose pour bien comprendre. En fait, la superficie que vous avez utilisée, on parle de zéro virgule quatre-vingt-cinq hectare (0,85 ha) par site, alors ce qu'on comprend, c'est la situation disons, sans dire la pire, mais c'est le maximum en fait qui pourrait être déboisé pour chacun des sites, donc vous avez utilisé la situation la plus maximale, si on comprend bien.

PAR M. JEAN TREMBLAY:

665

Je sais pas si c'est votre question, à savoir si – on l'a faite, cette évaluation-là, sur la base d'une superficie maximale de déboisement, c'est ça.

PAR LE COMMISSAIRE:

670

Donc vous avez pris en fait la servitude, l'emprise qui est prévue, qui est pas nécessairement ce qui va être fait, il est possible que ce soit réduit?

PAR M. JEAN TREMBLAY:

675

C'est possible. Ce qu'on a constaté dans les trois (3) projets dans lesquels on a présenté un mémoire, les trois (3) projets qu'on a analysés, que ce soit celui de Axor, que ce soit celui de Northland ou de SkyPower, les emplacements qui vont être déboisés sont différents d'un projet à

680 l'autre, pour des mêmes installations ou des mêmes équipements de un point cinq mégawatt (1,5 MW) ou de trois mégawatts (3 MW).

685 Donc on s'est dit, il y a une sorte de confusion en tout cas dans l'évaluation, quelle est la bonne. Donc ce qu'on a fait, on a pris comme donnée ce qui est indiqué dans chacun des projets, mais on l'a souligné hier soir aux commissaires, il y avait confusion là-dessus. Est-ce que c'est point cinq (0,5 ha), est-ce que c'est point soixante-quinze hectare (0,75 ha), est-ce que c'est point quatre-vingt-cinq (0,85 ha), on le sait pas.

690 Autre élément aussi, au niveau des déboisements des chemins d'accès, c'est pas la même chose évidemment d'un projet à l'autre.

Et il y a un élément qu'on n'a pas mentionné aussi, ça, c'est des évaluations qui sont quand même approximatives; quand je dis approximatives, c'est qu'on n'a pas été sur le terrain, on n'a pas fait des évaluations des stocks de bois sur pied, et ce qu'on pense, elles sont très conservatrices, ces évaluations qu'on a faites.

695 Deuxième chose aussi, il faut voir que quand on ouvre des peuplements forestiers, comme disait monsieur le Président tantôt, il vente au Bas-Saint-Laurent, on ouvre un peuplement, il est plus sensible au chablis. Donc c'est des effets supplémentaires qui risquent de générer des bois, qui risquent aussi de détruire des travaux.

700 Donc on dit que ces évaluations-là, le vingt-cinq mille mètres cubes (25 000 m³) que je vous ai parlé tantôt, total, d'après nous, c'est un minimum.

705 Donc on pense que ça pourrait occasionner encore des problématiques plus importantes de déboisement.

PAR LE COMMISSAIRE:

710 À ce moment-là, quand on regarde vos volumes, en fait on parle de sept cent quatre-vingts mètres (780 m³), on parle de huit cents mètres (800 m³) destinés aux pâtes, ça, ce qu'on comprend, on peut pas disposer de ce bois-là?

PAR M. JEAN TREMBLAY:

715 Actuellement, non.

PAR LE COMMISSAIRE:

720 Mais pour le reste, qu'est-ce qui en est, est-ce que c'est la même chose?

PAR M. JEAN TREMBLAY:

725 Il va être plus difficile – comme je le mentionnais tantôt, je l'ai mentionné hier aussi aux commissaires dans le cas du projet de SkyPower, c'est que l'industrie de la transformation, pour ce qui est du sciage, est en situation difficile. Pour certaines essences, ça va être plus facile, pour d'autres, pas mal plus difficile.

730 Je prends l'exemple des bois mous, ce qu'on appelle communément le tremble, actuellement, l'industrie de la transformation du tremble est en crise puisque la majeure partie des usines de transformation, au Bas-Saint-Laurent, c'est des usines qui fabriquent des composantes de palettes, et actuellement, le marché est, comme disent les producteurs, il est à terre, et ce qui fait qu'il y a pas intérêt à produire – même, il y a des fermetures d'usines d'appréhendées et donc ça, ça va avoir des conséquences.

735 Pour ce qui est des résineux, les marchés étant difficiles, la valeur du dollar fait en sorte aussi que les prix d'aujourd'hui, et je dis bien d'aujourd'hui, sont pas les mêmes depuis un mois. Il y a eu des baisses drastiques, et depuis encore deux (2) mois, encore des baisses de plus, de plus en plus drastiques. Donc ça amène des pertes de revenus quand même importantes aussi au niveau des producteurs.

740

PAR LE COMMISSAIRE:

Donc qu'est-ce qui va arriver, ça va rester sur le site ou ça va être sorti?

745

PAR M. JEAN TREMBLAY:

Comme j'ai dit hier, s'il y a pas de mesures d'atténuation pour les bois de pâtes, ça c'est clair et certain que les volumes de bois vont rester aux abords des chemins. On peut pas en disposer, compte tenu de l'état des marchés.

750

PAR LE COMMISSAIRE:

Si on avait à sortir tout le volume, ça peut représenter combien de camions, est-ce que vous avez fait un estimé?

755

PAR M. JEAN TREMBLAY:

760 Si vous prenez, dans le cas de huit mille mètres cubes (8000 m³), prenons l'exemple du volume total, huit mille mètres cubes (8000 m³), un voyage de camion, c'est à peu près quarante-cinq mètres cubes (45 m³) solides. C'est plusieurs milliers de voyages de bois.

PAR LE COMMISSAIRE:

Donc ça pourrait aussi endommager les chemins des municipalités.

765

PAR M. JEAN TREMBLAY:

En plus, au niveau des transports, vingt et un mille cinq cents mètres cubes (21 500 m³) qui vont être transportés, mettez cinquante mètres cubes (50 m³) par voyage, supposons, allons avec un équipement maximum qui permet justement de transporter ça, bien, vous avez plusieurs milliers de voyages de camions.

770

Et ça risque d'endommager, effectivement. Le maire de Saint-Léandre sera certainement pas content!

775

PAR LE COMMISSAIRE:

Une dernière question. Concernant le programme d'aide des investissements sylvicoles qui sont faits, comment ça fonctionne exactement?

780

Ce qu'on comprend, c'est qu'un propriétaire, un producteur a un plan d'aménagement forestier, investit dans sa forêt et il a une aide pour, une aide financière?

PAR M. JEAN TREMBLAY:

785

Il a une aide financière et il a une aide technique, OK. Donc une aide technique pour faire son traitement sylvicole, pour réaliser son traitement sylvicole, pour faire les opérations forestières, et une subvention également, une aide financière pour réaliser ces travaux-là.

790

Et donc ça, c'est prévu dans le cadre du plan d'aménagement, la série de travaux, les types de peuplements, les travaux prioritaires réalisés et autres.

795

Donc ça, c'est encadré par un plan d'aménagement, un plan qui lui permet d'ailleurs d'être reconnu producteur forestier, on appelle ça un statut, on lui reconnaît qu'il est effectivement, comme un producteur agricole l'est, un statut de producteur agricole, c'est la même chose, donc c'est bien encadré, c'est bien légiféré, et on parle d'aide technique et d'aide financière.

PAR LE COMMISSAIRE:

800

Et à ce moment-là, si les travaux sont en fait détruits, ce qui a déjà été aménagé, il faut qu'il rembourse l'aide qu'il a reçue.

PAR M. JEAN TREMBLAY:

805

Qu'il a reçue, parce que c'est des deniers publics et privés, et donc, il y a une responsabilité, l'Agence a une responsabilité à l'égard de la gestion des fonds qui sont dédiés à l'aménagement forestier. Donc par conséquent, le producteur doit rembourser lorsqu'il y a destruction de travaux, pour ne pas perdre son admissibilité.

810

Parce que s'il le fait pas, il peut décider de pas le faire, mais il pourra plus jamais bénéficier du programme.

PAR LE COMMISSAIRE:

815

Et là, dans les sites visés par Axor, il y a combien de producteurs qui font partie, qui ont reçu de l'aide, est-ce que vous le savez?

PAR M. JEAN TREMBLAY:

820

Oui, c'est indiqué dans le mémoire.

PAR LE COMMISSAIRE:

825

Soixante-douze pour cent (72 %) mais...

PAR M. JEAN TREMBLAY:

830

En termes de nombre, on parlait de quatre-vingt-dix-huit (98), si je me souviens.

PAR LE COMMISSAIRE:

Donc quatre-vingt-dix-huit (98)?

835

PAR M. JEAN TREMBLAY:

Oui, qui bénéficient du Programme d'aide à l'aménagement, si je me souviens bien, à la page...

840

PAR LE COMMISSAIRE:

Mais c'est pas juste, c'est pas pour la région de Matane, c'est vraiment juste pour Axor?

PAR M. JEAN TREMBLAY:

845

C'est juste pour le projet d'Axor. Parce qu'au Bas-Saint-Laurent, il y a environ sept mille cinq cents (7500) producteurs forestiers qui sont des aménagistes, qui bénéficient du programme.

850

Et en passant, on est la plus importante région au Canada où se fait des travaux sylvicoles encadrés. Donc on voit que les gens ici sont très actifs au niveau de l'aménagement forestier.

PAR LE COMMISSAIRE:

855

Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

860

Parfait, merci messieurs.

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT

865

PAR LE PRÉSIDENT:

Je vais maintenant appeler le Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent, monsieur Steeve Gendron.

870

Pendant que monsieur Gendron s'installe, je fais juste porter à votre attention que nous sommes filmés ce soir; nous sommes filmés pour un documentaire de la Société Radio-Canada et de RDI.

875

Si certains d'entre vous devez présenter et êtes gênés d'être filmés, il s'agit de le mentionner avant de venir me rencontrer, à madame Catherine Roberge. Alors vous pouvez simplement aviser madame Roberge et puis on sera en mesure de faire en sorte que les caméras soient éteintes pendant votre présentation.

880

Monsieur, bonsoir.

PAR M. STEEVE GENDRON:

885

Bonsoir. Donc je vais présenter le mémoire du Conseil régional de l'environnement, je vais en lire quelques extraits, sans passer intégralement dedans, donc je suis sûr que vous en avez pris connaissance.

PAR LE PRÉSIDENT:

890 Parfait, oui. Je vous rappelle à tout le monde, d'ailleurs, que nous avons tout pris
connaissance des mémoires, ça nous permettra d'avoir des discussions.

PAR M. STEEVE GENDRON:

895 D'accord, donc je fais une présentation abrégée.

D'abord présenter le Conseil régional de l'environnement.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, deuxième paragraphe)

900 **FIN DE LA LECTURE (Page 4, fin de la page)**

Il y a beaucoup de dossiers énergétiques présentement au Bas-Saint-Laurent, je vais
passer l'énumération, mais conséquemment à ça, notre plan d'action prévoit qu'on intervienne.

905 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, deuxième tiret, "En matière...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 5, fin du deuxième tiret, "... Bas-Saint-Laurent")

910 Je crois vous en avoir déjà parlé, c'est en fait un guide qui sera destiné aux instances
municipales, pour leur donner un inventaire, un éventail de mesures à appliquer, que ce soit par
voie réglementaire ou autres. Ça pourrait être aussi une charte de paysage ou des choses
comme ça, plus des actions volontaires.

915 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 5, premier paragraphe après les tirets, "Au-delà...")**

FIN DE LA LECTURE (Page 5, milieu du dernier paragraphe, "... énergétique.")

920 Je vais citer quelques recommandations du Regroupement national qui tiennent toujours
la route.

LECTURE DU MÉMOIRE (page 6, début de la page)

FIN DE LA LECTURE (Page 6, fin de l'encadré)

925 Ça, on met ça en contexte parce qu'on est dans un développement éolien, mais ça
dépend aussi de comment ça s'articule en amont.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 6, dernier paragraphe)

930 **FIN DE LA LECTURE (Page 6, fin de la page)**

J'ai un petit chapitre qui démontre la nécessité d'élaborer un cadre de développement durable, tout simplement pour mettre en contexte de ce qui se passe en région.

935 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, début de la page)**

FIN DE LA LECTURE (Page 7, fin du premier paragraphe)

On sait qu'il y a des terres qui sont "claimées" pour ça, de ces temps-ci.

940

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 7, deuxième paragraphe)

FIN DE LA LECTURE (Page 7, fin du quatrième paragraphe, "... avoisinants")

945 On comprend que les différents projets sont tous évalués ensemble, et que vous communiquez sans doute ensemble, vous les commissaires, mais on comprend aussi que les projets sont vraiment évalués pièce à la pièce, alors que d'autres commissions, dans leur rapport, ont quand même fait ressortir la nécessité d'un cadre un peu plus rigoureux et la nécessité de consultation en amont de la définition précise des projets, alors qu'on reconnaissait qu'il était
950 difficile de cerner les impacts cumulatifs environnementaux, sociaux et économiques avec une telle approche.

Donc on comprend que des impacts...

955 **LECTURE DU MÉMOIRE (Page 9, premier paragraphe après la citation, "... des impacts")**

FIN DE LA LECTURE (Page 9, milieu du dernier paragraphe, "... et des Parcs")

Je passe par-dessus les considérants. Donc une première recommandation.

960

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 10, "Recommandation 1")

FIN DE LA LECTURE (Page 11, fin de la deuxième recommandation)

965 Et une troisième recommandation, c'est conséquemment aux deux (2) premières, en fait, c'est qu'on veut ce cadre-là et on le voudrait avant que les projets puissent s'implanter. Donc...

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 11, "Recommandation 3)

970 **FIN DE LA LECTURE (Page 11, fin de la page)**

975 Bon, le Conseil de l'environnement s'occupe quand même d'environnement, c'est-à-dire on a certaines préoccupations particulières sur ses composantes, entre autres on a élaboré plus présentement sur les oiseaux et les chiroptères, parce que quand même, il y a des inquiétudes qui ont été soulevées par les ministères provinciaux, en tout cas, les ministères concernés.

980 Pour dire qu'on est quand même relativement d'accord avec les recommandations émises par le ministère des Ressources naturelles, secteur Faune, donc généralement d'accord avec ces recommandations contenues dans le document "Préoccupations du secteur Faune à l'égard du développement durable", dont celle d'instaurer une zone de protection de cinq kilomètres (5 km) autour des sites de nidification des espèces menacées.

985 Ça, on trouve ça bien, la question du corridor d'oiseaux le long du fleuve, je pense que là, ça commence à être reconnu qu'on a un corridor de migration d'oiseaux de proie le long du fleuve. Est-ce que cinq kilomètres (5 km), c'est assez, est-ce que sur les bases scientifiques, véritablement, on peut affirmer que ce cinq kilomètres-là (5 km), ce serait assez, présentement on en doute.

990 On sait aussi que par rapport aux études au niveau fédéral, des études radars, ça va prendre quelques années avant d'avoir une connaissance suffisante pour pouvoir statuer ou du moins, pour pouvoir avoir une bonne idée des impacts environnementaux que ce déploiement-là, finalement, à grande échelle, va avoir, mais à ce moment-là, sans doute qu'on aura déjà des parcs.

995 Donc on tient à signaler aussi que monsieur Daniel Bergeron, d'Environnement Canada, a participé aux audiences de Rivière-du-Loup, il a fait des commentaires à savoir que des milliers d'oies blanches, quand même, pourraient mourir par temps de brouillard.

1000 On s'entend que le secteur de Rivière-du-Loup, c'est peut-être un corridor de migration, un secteur plus important pour la sauvagine que ça ne l'est ici, mais je peux vous affirmer quand même que de la sauvagine, il y en a ici dans les terres et le long du fleuve, donc ça nous préoccupe, surtout qu'au cumulatif de ce qui est prévu entre Métis et Matane, finalement, ça va tourner aux alentours de trois cents (300) éoliennes.

1005 Donc je pense que ça mérite qu'on se pose quand même la question à savoir quelle sera l'ampleur de ce développement-là de trois (3) parcs dans le secteur.

1010 Donc pour ce qui concerne les oiseaux et les chauves-souris, parce que là, je vous fais la démonstration, je fais quand même la démonstration que c'est reconnu que l'implantation de parcs d'éoliennes peut avoir des impacts quand même assez importants sur les populations, donc on en arrive à une recommandation. Donc...

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 16, "Recommandation 4)

1015 **FIN DE LA LECTURE (Page 17, fin de la page)**

On a d'autres préoccupations environnementales.

1020 Monsieur Nelson Fournier, encore, du ministère des Ressources naturelles, secteur Faune, commentait à propos du RNI utilisé finalement, les normes qu'il contient sont utilisées pour la construction des ponceaux dans les parcs éoliens, donc il affirmait que ces normes-là n'étaient pas véritablement adéquates pour pouvoir protéger les habitats de poisson en fonction des transports, de la grosseur des composantes et etc., bon.

1025 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Vous permettez deux (2) secondes, le temps file très rapidement, vous allez pouvoir conclure dans deux (2) minutes?

1030 **PAR M. STEEVE GENDRON:**

Oui, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1035

C'est gentil, merci.

PAR M. STEEVE GENDRON:

1040 Pour dire aussi que puisque ces secteurs, les secteurs qui sont "claimés" sont quand même d'assez grande échelle, il faut mettre ça en contexte aussi, il y a une Stratégie québécoise présentement sur les aires protégées, et puis on a donc de grands territoires qui sont "claimés", il y aurait peut-être des secteurs intéressants un jour, qui seraient intéressants à proposer mais qui ne seront peut-être plus proposables à cause de la présence d'éoliennes. Cette question-là
1045 devrait être étudiée.

Les impacts sur le paysage.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 18, point 5.1)

1050

FIN DE LA LECTURE (Page 18, fin deuxième paragraphe du point 5.1)

1055 Donc on recommande que des balises claires, finalement, soient définies pour l'intégration des parcs; donc on recommande que le BAPE consulte des gens qui sont plus experts que nous sans doute sur le paysage, mais puisque présentement, il n'y a pas de balise, on est quand même à signaler que ça doit être fait.

1060 Gestion du matériel hors d'usage, une étude du Groupe éolien de l'UQAR que vous avez sans doute pris connaissance, pose certaines questions par rapport à la durabilité de ces structures-là, et aussi par rapport à la nécessité d'avoir un fonds de post-démantèlement au plus tôt possible. Donc on a une recommandation en ce sens.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 20, "Recommandation 6")

1065 **FIN DE LA LECTURE (Page 20, fin de la recommandation 6)**

Parce qu'il y a quand même plusieurs inconnues là-dessus.

1070 Par rapport à la vocation des territoires, messieurs de l'UPA et du Syndicat des producteurs de bois ont quand même bien exprimé cette problématique.

Et on signale aussi qu'il peut y avoir des problèmes de cohabitation.

1075 Et donc, c'est ce qui constitue pas mal la chair du mémoire du Conseil de l'environnement.

PAR LE PRÉSIDENT:

1080 Merci monsieur. On aurait peut-être quelques petites questions.

Le Guide sur l'intégration de la filière éolienne dont vous parlez, il est prévu pour quand?

PAR M. STEEVE GENDRON:

1085 Il est prévu, on s'est donné un an pour le faire, on aimerait l'avoir quand même pour le mois de décembre.

PAR LE PRÉSIDENT:

1090 Décembre de cette année?

PAR M. STEEVE GENDRON:

1095 Oui. C'est commencé un peu les travaux, ça va commencer plus à temps plein à partir du mois d'août, et puis nous, on voudrait l'avoir le plus tôt possible, mais c'est quand même un exercice de réflexion et de concertation, donc ça va prendre son temps.

1100 On s'est engagé une spécialiste, finalement, de cette question d'intégration des parcs éoliens dans le paysage, elle connaît bien les normes européennes, si je peux m'exprimer ainsi, et puis bon, c'est un exercice qui va prendre son temps.

1105 Je vous dis pas qu'il aurait pas dû avoir lieu avant, je vous dis pas non plus que c'est nécessairement – nous, au Conseil, on a décidé de s'engager là-dedans en voyant que finalement, au gouvernement, on n'avait pas nécessairement pensé harmoniser ou qu'on n'avait pas nécessairement très bien étudié la question, et puis face à l'urgence, on a décidé d'agir par rapport à ça.

1110 Ce qu'on constate par exemple, c'est que dans l'état actuel, c'est qu'on va arriver avec un guide et puis la plupart des projets vont être déjà en voie de réalisation. Et sans doute qu'au deuxième appel d'offres, il y aura pas grand-chose qui va se développer au Bas-Saint-Laurent, quand même il y a du monde qui prennent la peine de "claim", donc on peut se poser la question.

1115 Ce sera un exercice qui sera peut-être utile pour les autres régions du Québec, ils pourront en profiter, mais nous, ce sera peut-être trop tard.

1120 C'est aussi dans cette idée-là qu'on demande aussi un moratoire, parce qu'il va falloir la faire, à un moment donné, cette concertation régionale là. Sinon, on va en arriver avec ce modèle de développement là, la grogne, je pense, commence à se faire entendre, mais il y a personne qui tient à discréditer la filière éolienne, je pense que ça a sa place, bon, surtout dans le contexte du réchauffement climatique, quoiqu'on signale qu'on encourage l'économie de l'énergie plutôt que l'intensification ou le développement de nouvelles filières.

1125 Mais présentement, le modèle de développement au Bas-Saint-Laurent-Gaspésie, bien, à ce qu'on voit, c'est qu'on sert de cobaye un peu. Les règles, les protocoles, ça s'élabore au fur et à mesure; les externalités, ça s'élabore au fur et à mesure un peu que les projets sont analysés.

1130 Bon, en tout cas, puisque ça s'élabore au fur et à mesure, c'est pas de très bon augure pour la région du Bas-Saint-Laurent. C'est ce qu'on tient à dire, là.

1130 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Dériger.

1135 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Juste poursuivre sur votre guide, je me souviens, lors de l'audience Northland Power, vous avez parlé entre autres de collaborer avec les producteurs.

1140 **PAR M. STEEVE GENDRON:**

Avec les promoteurs, oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

1145 Bon, vous sembliez avoir une ouverture. Je sais pas où vous en êtes avec ça, est-ce que c'est des choses qui...

PAR M. STEEVE GENDRON:

1150 Bon, il faut dire que nous, je vais vous répéter la même chose, on a un nombre limité de bras et de jambes, donc on voudrait tout faire en même temps mais on peut pas le faire. Ça fait que les choses prennent leur temps et on a des moyens limités aussi.

1155 Bon, par rapport à la participation des promoteurs, c'est sûr qu'ils doivent être consultés là-dedans, on veut pas les exclure. Mais c'est comme je vous dis, le projet va débiter dans les temps prévus, c'est-à-dire au mois d'août.

1160 C'est pas par manque de volonté qu'on n'a pas procédé à ça, présentement on avait trois (3) évaluations environnementales de parcs éoliens. Bon, sur deux (2) personnes, ça en prend une, au bureau. Ça fait que c'est comme ça que ça fonctionne.

PAR LE COMMISSAIRE:

1165 Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

1170 Merci.

ASSOCIATION DES BÂTISSEURS DE VENT

PAR LE PRÉSIDENT:

1175 J'appelle maintenant l'Association des bâtisseurs de vent, madame Vicky Lapointe. Et je crois que nous aurons en ligne, vers la fin de votre présentation, monsieur Pelletier également.

PAR Mme VICKY LAPOINTE:

1180 Bonjour monsieur le Président, bonjour monsieur le Commissaire. Je vais donc vous faire la lecture du mémoire au nom de l'Association des bâtisseurs de vent, et pour la période de questionnement, suite à la lecture, comme vous avez mentionné, ça va être monsieur Georges-Guy Pelletier qui va vous répondre par voie téléphonique.

1185

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc vous devriez pouvoir le lire en une dizaine de minutes.

1190 **PAR Mme VICKY LAPOINTE:**

On va se dépêcher!

LECTURE DU MÉMOIRE

1195

FIN DE LA LECTURE (Page 11, fin du troisième paragraphe)

Merci.

1200 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci madame.

Monsieur Dériger.

1205

PAR LE COMMISSAIRE:

Dans votre mémoire, vous faites mention entre autres qu'il serait possible de réduire les surfaces, les aires de travail en procédant autrement, c'est-à-dire en installant les pales directement sur le rotor, c'est ça qu'on peut comprendre?

1210

PAR Mme VICKY LAPOINTE:

Oui, exactement.

1215

PAR LE COMMISSAIRE:

Est-ce que vous avez estimé un peu quelle serait la réduction possible de la surface; parce qu'actuellement, on parle possiblement de quatre mille deux cents mètres carrés (4200 m²) d'aire de travail, est-ce que ça pourrait réduire sensiblement la superficie nécessaire?

1220

PAR Mme VICKY LAPOINTE:

Bien c'est-à-dire que la superficie nécessaire sur le sol serait d'environ la longueur de la pale utilisée, au lieu de prendre une superficie de trois (3) pales avec...

1225

PAR LE COMMISSAIRE:

Avec la circonférence?

1230

PAR Mme VICKY LAPOINTE:

Oui. Donc ça réduit quand même au minimum la surface de déboisement.

1235

PAR LE COMMISSAIRE:

Donc à ce moment-là, on pourrait vraiment réduire.

1240

Et puis est-ce que c'est complexe comme opération, est-ce que c'est faisable? Parce que j'imagine, quand on va monter avec la grue, avec les pales, bon, il y a la question du vent, est-ce que c'est techniquement faisable?

PAR Mme VICKY LAPOINTE:

1245

Oui, c'est techniquement faisable, ça a été fait aussi, comme je vous l'ai mentionné un petit peu, dans les pays comme au Danemarck, ils ont, comment on appelle ça, des grues.

PAR LE PRÉSIDENT:

1250

Ah j'entends quelqu'un, monsieur Pelletier qui...

PAR M. GEORGES-G. PELLETTIER:

1255

Oui, bonsoir monsieur le Président.

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Pelletier, bonsoir.

1260

PAR M. GEORGES-G. PELLETTIER:

Bonsoir. Alors on peut réduire la surface de déboisement pour monter une éolienne avec les nouvelles technologies, environ six cents mètres (600 m²), au lieu de quatre mille huit cents mètres (4800 m²).

1265

PAR LE PRÉSIDENT:

J'ai mal compris, monsieur Pelletier, six cents mètres (600 m²), vous dites?

1270 **PAR M. GEORGES-G. PELLETIER:**

Six cents mètres carrés (600 m²) au lieu de quatre mille huit cents mètres (4800 m²).

1275 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci beaucoup.

1280 **PAR M. GEORGES-G. PELLETIER:**

Et puis les éoliennes peuvent être montées à des vitesses d'environ quatorze (14m/s) à seize mètres-seconde (16m/s), au lieu de huit mètres-seconde (8 m/s).

En plus de sauver sur le déboisement, on sauve sur le temps d'installation aussi.

1285 D'ailleurs, madame Lapointe va vous remettre un DVD et un disque avec des photos qui va vous montrer tout ce que c'est qu'on vous affirme dans notre document.

PAR LE PRÉSIDENT:

1290 Madame ou monsieur, comme madame est devant moi, monsieur, je vais adresser la question à madame...

PAR M. GEORGES-G. PELLETIER:

1295 Oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1300 ... dans le projet de Axor, on parle d'éoliennes possiblement de un virgule cinq mégawatt (1,5 MW) et d'autres de trois mégawatts (3 MW), est-ce que les éoliennes de trois mégawatts (3 MW) sont construites autant dans la région que celles de un point cinq mégawatt (1,5 MW)?

PAR M. GEORGES-G. PELLETIER:

1305 Actuellement, les éoliennes de trois mégawatts (3 MW) seront installées à Murdochville dans la troisième phase du projet. Actuellement, il y en a une qui est installée à l'île-du-Prince-Édouard depuis quelques années.

1310 Et ces machines ne prennent pas beaucoup plus d'espace qu'une machine de un point cinq mégawatt (1,5 MW), c'est pratiquement la même chose.

PAR LE PRÉSIDENT:

Mais est-ce qu'elles sont bâties dans les usines de la région?

1315

PAR M. GEORGES-G. PELLETIER:

Non.

1320

PAR LE PRÉSIDENT:

Ou on doit les faire venir de l'extérieur. Alors que les un point cinq (1,5 MW), si j'ai compris, une grosse proportion sont construites dans la région?

1325

PAR M. GEORGES-G. PELLETIER:

Oui. Mais ce qui arrive présentement, pour les projets de gré à gré, comme par exemple le projet de SkyPower à Rivière-du-Loup que GE est le fournisseur, les composantes vont venir de la Floride, du Nord Dakota et du Danemark pour les pales. Parce que la structure actuelle, elle est faite pour suffire à la fabrication des composantes pour le mille mégawatts (1000 MW) actuellement sous construction.

1330

PAR LE PRÉSIDENT:

Le mille mégawatts (1000 MW), OK, le mille mégawatts (1000 MW) de l'appel d'offres.

1335

PAR M. GEORGES-G. PELLETIER:

C'est ça. Les grés à grés sont fournis par des appareils qui viennent de l'extérieur.

1340

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait.

1345

Et on peut lire, dans plusieurs documents, que la durée de vie des éoliennes est relativement plus courte que celle qu'on imagine. On parle, dans le projet de Axor, autour de vingt-cinq (25) ans, dans certains documents que nous lisons, dans les conditions québécoises, on dit plus autour de quinze-vingt (15-20) ans.

1350

Est-ce que vous pourriez nous commenter sur cette question?

PAR M. GEORGES-G. PELLETIER:

1355 Oui. Monsieur le Président, monsieur le Commissaire, les éoliennes sont un peu comme
les avions. Alors si on regarde le comportement des F18 de la flotte de l'armée canadienne, ils
ont beaucoup été modifiés depuis leur acquisition à la fin des années soixante-dix. Il en sera de
même, selon nous, d'après les expertises qu'on a découvertes en Europe, peut-être que dans
quatre-cinq (4-5) ans d'ici, les pales seront démontées et seront légèrement modifiées pour
donner plus de performance pour réduire plus de son.

1360 Alors selon nous, on croit que les éoliennes vont avoir une durée de vie d'environ trente-
cinq (35) à quarante (40) ans, parce que la structure d'acier est recouverte de matériaux très très
performants, et si vous visitez des parcs en Europe qui ont été construits dans les années quatre-
vingt, les machines sont dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui, alors qu'aussi en Californie,
1365 on a commencé à démonter des parcs éoliens, il y a des entreprises qui se spécialisent dans la
récupération d'éoliennes, qui les refont à neuf, qui les remettent sur le marché.

D'ailleurs, c'est un document que je me propose de transmettre à la Commission dans les
prochains jours.

1370

Est-ce que ça répond assez à votre question, monsieur le Président?

PAR LE PRÉSIDENT:

1375 Tout à fait. Je passe la parole à monsieur Dériger.

PAR LE COMMISSAIRE:

1380 Oui, peut-être pour poursuivre sur la question des pales, est-ce qu'en fait, est-ce que les
composantes d'une éolienne, est-ce qu'en général, est-ce qu'elles sont toutes recyclables ou s'il
y a des choses qu'on peut pas du tout recycler ou réutiliser?

PAR M. GEORGES-G. PELLETIER:

1385 Ils sont tous recyclables. Même la preuve, c'est qu'on a même des pales d'éoliennes qui
sont brûlées et puis que la base de la pale a été récupérée et puis on a reconstruit une pale.
Alors c'est tout en fibre de verre, alors c'est facilement reconstruisable.

1390 C'est pour ça qu'on dit qu'un jour, ils vont les remodifier, ils vont changer l'extrémité de la
pale, un jour ça va être changé, ça va être comme une aile d'avion. Il y a déjà une compagnie
qui a commencé à les exploiter, qui s'appelle la compagnie Enercon, ça aussi c'est un document
qui va vous faire parvenir pour montrer l'optimisation de la nouvelle pale.

1395 Et puis tout le matériel qu'il y a dans l'éolienne est recyclable. C'est-à-dire qu'aujourd'hui
– c'est pour ça que l'Association ne s'est pas inquiétée outre mesure de la démolition future,
parce que compte tenu des prix de matériaux de récupération aujourd'hui, dans vingt (20) ans, je
crois que ce sera facilement récupérable à bon prix.

1400 C'est-à-dire que moi, si j'avais une éolienne sur ma terre, j'aimerais qu'on me la donne
parce que je suis sûr que je pourrais la faire démolir pour environ quarante-cinq (45 000 \$) à
cinquante mille dollars (50 000 \$) puis la vendre environ deux cent cinquante mille (250 000 \$).
Alors c'est pour ça qu'on croit que tout est récupérable.

PAR LE COMMISSAIRE:

1405 Est-ce que vous avez un avis sur la question de la fibre de carbone versus la fibre de
verre; parce qu'on entend dire que la fibre de carbone serait peut-être plus facilement, je dirais,
décomposable par biocompostage?

PAR M. GEORGES-G. PELLETIER:

Ça, on va vous le fournir, monsieur.

PAR LE COMMISSAIRE:

1415 Vous avez ça aussi?

PAR M. GEORGES-G. PELLETIER:

1420 Oui, on peut vous fournir ça aussi.

PAR LE COMMISSAIRE:

1425 Parfait, je vous remercie beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

1430 Peut-être une dernière question. Est-ce qu'il serait envisageable d'installer, dans un parc
éolien des éoliennes de différentes puissances?

PAR M. GEORGES-G. PELLETIER:

1435 Possiblement, oui, dépendamment de la capacité des vents, c'est sûr que ce serait
possible. La preuve, c'est que dans le parc dont on discute ce soir, on va avoir peut-être trois (3)
sortes d'éoliennes. On a actuellement des sept cent cinquante kilowatts (750 kW), le projet de

Northland Power qui est à proximité, lui s'est assuré qu'il va y avoir des cinq point cinq (5,5 MW) et peut-être que la compagnie Axor va peut-être mettre des trois mégawatts (3 MW).

1440 Alors c'est pour ça, là on aura peut-être une belle variation dans cette région. C'est certainement possible. Parce qu'actuellement, en Californie, on enlève les trois cent cinquante kilowatts (350 kW), on les remplace par des un mégawatt (1 MW).

PAR LE PRÉSIDENT:

1445 Parfait. Pour Northland Power, vous vouliez dire d'un virgule cinq (1,5 MW)?

PAR M. GEORGES-G. PELLETIER:

1450 Un virgule cinq (1,5 MW).

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait. On vous remercie pour vos témoignages.

1455 **PAR M. GEORGES-G. PELLETIER:**

Monsieur le Président, j'aimerais adresser mes remerciements à la Commission et à toute l'équipe qui a travaillé sur le projet d'Axor; nous avons adoré travailler avec votre groupe, et on vous remercie. On espère un jour retravailler avec vous sur un autre projet.

1460

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci beaucoup.

1465 Sur ces bons mots, nous allons faire une pause, quinze (15) minutes, et nous reviendrons avec le prochain témoignage, possiblement Greenpeace.

1470

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

REPRISE DE LA SÉANCE
JOËL MARQUIS

1475 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Monsieur Joël Marquis. Vous pouvez attendre juste quelques secondes, que les gens s'installent, puis on va démarrer.

1480 Oui monsieur, la parole est à vous.

PAR M. JOËL MARQUIS:

1485 Monsieur le Président – oui, effectivement, j'ai une bonne voix – j'ai pas en fait suivi les préliminaires des audiences, mais à voir au rythme que ça va, effectivement, j'ai dit, wo, il faut que je me présente, il faut que je présente un mémoire.

1490 Parce que voyez-vous, je suis une personne très axée sur la question du recyclage. Moi, je "catche" pas qu'un site d'enfouissement existe. Ça fait que j'ai dit, tiens, les pales d'éoliennes, on est rendu dans vingt-cinq (25) ans, il faut démanteler les pales. On a parlé de recyclage, OK. Mais je me suis dit, la pale de fibre de verre, je suis pris pour la mettre au dépotoir, là.

1495 Mais là, si on se retrouve avec trois-quatre cents (300-400) éoliennes, à trois (3) pales de l'éolienne, le LET de Matane, on va l'emplir assez vite. Ça fait que je me suis interrogé, j'ai dit, aïe, je suis un maître composteur, j'ai dit, si ma pale était faite en fibre de carbone, ma pale, je serais capable de la passer au "chipper" et puis ensuite, faire du compost avec.

1500 Ça fait que de ce côté-là, je me demandais s'il y avait eu des recherches de faites. Comme monsieur a dit avant moi, effectivement il y a un document qui va être déposé à ce sujet-là.

1505 Parce que je me disais, les Forces armées, eux autres, leurs avions sont faits effectivement de fibre de carbone. Bon, question aérodynamique, question de résistance, lorsqu'on parle d'un chasseur qui monte à des hauteurs je sais pas trop quoi, j'imagine qu'il fait plus "fret" en haut qu'en bas. Si on parle de la rigueur des hivers québécois, je pense que si l'avion résiste en altitude, la pale en fibre de carbone serait peut-être plus résistante ici à terre, en carbone qu'en fibre de verre.

1510 C'est ça. Et puis question aussi de développement durable, la question de développement durable en relation avec ça, c'est qu'on dit que tous les projets de développement qui vont se faire vont être faits en fonction du recyclable, post-démantèlement. J'en reviens à ma pale de fibre de verre, j'ai bien de la misère à savoir comment elle va être récupérée.

1515 On m'a dit, bon, sensiblement que toutes les pièces étaient récupérables. OK pour la partie mécanique, les tours, ça, ça va réjouir les ferrailleurs; mais les pales et les nacelles, semble-t-il qu'il faut qu'elles soient déplacées vers les grands centres pour être traitées; encore déplacées vers les grands centres, quand on pourrait faire ça ici, à Matane.

1520 Ça fait que je me dis que si la pale et la nacelle est en fibre de carbone, elles pourraient être traitées ici, à Matane. Parce qu'effectivement, je veux dire, tu la "chipper" et puis tu l'empiles, et puis tu laisses la nature faire.

C'est là-dessus que porte mon mémoire.

1525 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait, merci. Nous avons une seule question.

1530 On se demandait si vous avez regardé si ces pales de carbone sont disponibles au Québec ou au Canada?

PAR M. JOËL MARQUIS:

1535 Actuellement, ce que j'en sais, c'est pas encore regardé, parce qu'on s'est dirigé beaucoup sur la fibre de verre, la résine de fibre de verre, ils axent beaucoup là-dessus. Ce serait peut-être un axe à développer.

PAR LE PRÉSIDENT:

1540 Parfait. Et dans votre texte, vous parlez d'une durée de vie d'une éolienne de quinze (15) à vingt (20) ans, dans nos conditions.

Est-ce que vous pouvez nous dire, en fait la question, c'est simplement pour nous guider, cette information-là, vous l'avez prise où?

1545

PAR M. JOËL MARQUIS:

1550 C'est qu'actuellement, quand le projet des éoliennes est sorti, la durée de vie était de vingt-cinq-trente (25-30) ans. Et puis récemment, il y a eu des rectifications à cause des rigueurs climatiques. C'est au courant de l'hiver que j'ai poigné ça dans l'actualité, là, que la durée de vie avait été réduite à quinze-vingt (15-20) ans.

PAR LE PRÉSIDENT:

1555 Parfait. Écoutez, on vous remercie beaucoup pour votre témoignage.

PAR M. JOËL MARQUIS:

Ça me fait plaisir.

1560

PAR LE PRÉSIDENT:

Je souligne à l'assistance que nous avons maintenant fermé le registre.

1565

LE GÎTE LE CLOS EN FLEURS

PAR LE PRÉSIDENT:

1570

J'appelle le gîte Le Clos en fleurs, monsieur François Roy. Bonsoir monsieur.

PAR M. FRANÇOIS ROY:

1575

Bonsoir monsieur le Président, monsieur le Commissaire. Quand j'ai déposé le mémoire, il y avait pas de page titre, alors maintenant il y a un titre, ça s'appelle "Développement éolien en Gaspésie, une dangereuse frénésie".

1580

Puis pour vous mettre un peu dans le contexte de ça, ça devait initialement servir à informer les citoyens de la région et du Québec dans le but de passer une pétition avec le groupe Éole prudence, pour que les gens puissent prendre position et accepter notre idée d'éloigner les éoliennes des maisons, à sept cent cinquante mètres (750 m) au lieu de trois cent cinquante mètres (350 m).

1585

Mais étant donné la longueur, seulement un résumé a servi comme lettre aux citoyens. Donc je vais vous lire ça au complet, ça commence comme ça:

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1)

1590

FIN DE LA LECTURE (Page 1, avant-dernière ligne, "... en France.")

On parle d'éolienne de deux point sept mégawatts (2,7 MW) dans ce cas-là.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, avant-dernière ligne, "Les troubles...")

1595

FIN DE LA LECTURE (Page 2, fin du paragraphe "La diminution de l'attrait...")

On nous dit que l'éolien va plutôt attirer le tourisme, sauf que pour l'instant, ça attire les curieux parce que c'est nouveau, mais quand il va y en avoir des centaines, des Cantons-de-l'Est

1600 à la pointe de la Gaspésie, ça va être tellement banal que ça va être comme vouloir aller voir les chars sur le boulevard Métropolitain à Montréal.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, paragraphe "Des rémunérations...")

1605 **FIN DE LA LECTURE (Page 2, fin du paragraphe "L'inquiétude...")**

Dernier point qu'on a ressorti, c'est la diminution du potentiel agricole, forestier, acéricole. Ça a été assez discuté auparavant, donc il y a rien à préciser de notre côté.

1610 Et on n'a pas seulement ressorti des points d'inquiétude, mais on a soulevé le fait que...

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, avant-dernier paragraphe, "En second lieu...")

FIN DE LA LECTURE (Fin du mémoire)

1615

Voilà!

PAR LE PRÉSIDENT:

1620 Merci monsieur. Quelques petites questions.

Votre gîte, vous l'opérez depuis combien d'années?

PAR M. FRANÇOIS ROY:

1625

Quatre (4) ans.

PAR LE PRÉSIDENT:

1630 Quatre (4) ans. Donc vous étiez déjà propriétaire de la maison avant?

PAR M. FRANÇOIS ROY:

1635 On a été propriétaire de la maison une année avant, auparavant que ça a rentré en fonction, le gîte.

PAR LE PRÉSIDENT:

1640 Donc quand vous l'avez achetée, les éoliennes de Axor, les petites éoliennes étaient déjà là.

PAR M. FRANÇOIS ROY:

Oui.

1645

PAR LE PRÉSIDENT:

Chez vous, vous en voyez, si je me fie...

1650

PAR M. FRANÇOIS ROY:

On doit en voir une douzaine; d'ailleurs, il y en a une sur notre terre.

PAR LE PRÉSIDENT:

1655

OK. Et dans le projet qui s'annonce, il y en aura aussi de visible à partir de chez vous?

PAR M. FRANÇOIS ROY:

1660

Ah oui, et puis elles vont drastiquement se rapprocher de chez nous.

PAR LE PRÉSIDENT:

1665

D'accord. Et actuellement, est-ce que vous considérez que ces parcs nuisent à vos affaires?

PAR M. FRANÇOIS ROY:

1670

Actuellement, non. OK, elles sont environ à sept cents-sept cent cinquante mètres (700 m-750 m) des maisons. Mais là, ça va se rapprocher beaucoup et ce sera plus une curiosité touristique, là, ça va être un parc continu de centaines de kilomètres de long, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

1675

Monsieur Dériger, vous avez une question?

PAR LE COMMISSAIRE:

1680

Peut-être une question. Votre clientèle, est-ce qu'elle vous parle des éoliennes, est-ce qu'elle vous donne sa perception vis-à-vis le développement éolien?

PAR M. FRANÇOIS ROY:

Oui, souvent.

1685 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Et c'est quoi en fait?

1690 **PAR M. FRANÇOIS ROY:**

Ça dépend un peu de la provenance des gens. Des gens qui viennent des régions métropolitaines du Québec semblent fiers de ce développement-là, ils voient ça purement comme une énergie verte.

1695 Alors que les Européens qui viennent à notre gîte, qui ont déjà vécu ces problématiques-là, mettent un sérieux bémol là-dessus, dans le sens qu'ils ont rapidement constaté que ça diminuait la qualité de vie, la qualité des paysages là-bas, notamment en France où le tourisme est vraiment important. C'est surtout ça qui sort.

1700 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Donc c'est très variable selon la clientèle qui fréquente votre gîte?

1705 **PAR M. FRANÇOIS ROY:**

Oui, en fonction de leur expérience propre à l'éolien.

PAR LE COMMISSAIRE:

1710 Et pour vous, comme résident, est-ce qu'il y a des impacts, par exemple en termes de bruit, visuel, est-ce qu'il y a des éléments de qualité de vie qui sont affectés par rapport à votre vie de tous les jours, actuellement, là?

1715 **PAR M. FRANÇOIS ROY:**

Je dois avouer qu'actuellement, non, parce que les éoliennes sont loin et qu'elles sont contraires au sens des vents dominants; par exemple, soit elles sont au sud ou au sud-est et les vents dominants viennent plutôt du secteur ouest. Quand on a des vents forts du secteur sud, là on les entend très bien.

1720 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Et actuellement, c'est quoi, votre rayon, en fait je dirais la zone visible, c'est quoi, cent quatre-vingts degrés (180°) peut-être que vous avez de votre gîte?

1725

PAR M. FRANÇOIS ROY:

Non. C'est environ quarante degrés (40°).

1730 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Puis avec le projet, ça va faire tout le tour?

1735 **PAR M. FRANÇOIS ROY:**

Oui, trois cent soixante (360°). On est en plein coeur du projet.

PAR LE COMMISSAIRE:

1740 Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci pour votre témoignage.

1745

LE GÎTE LE JARDIN DE GIVRE

1750 **PAR LE PRÉSIDENT:**

J'appelle maintenant le gîte Le Jardin de givre, madame Ginette Couture. Assoyez-vous, je vous en prie. Vous allez vous présenter.

1755 **PAR M. GÉRALD TREMBLAY:**

Alors mon nom, c'est Gérald Tremblay, copropriétaire du gîte Le Jardin de givre. Alors ma conjointe a lu le premier mémoire, je lis le deuxième.

1760 Alors bonsoir tout le monde. Considérant que les mémoires précédents ont fait cas des données scientifiques et géographiques concernant les bruits et les distances, nous développerons, dans notre texte, un aspect plus subjectif, en insistant sur l'habitat humain et la circulation touristique sur notre territoire via l'intégrité de notre paysage.

1765 Alors le titre de notre mémoire, c'est "Un bref historique d'une catastrophe annoncée ou les derniers Don Quichotte", sachant que Don Quichotte, dans sa folie, s'est battu contre les moulins à vent.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, premier paragraphe)

1770

FIN DE LA LECTURE (Page 2, fin du premier paragraphe)

1775

Nous avons déjà déposé un mémoire concernant le projet de Northland Power; nous avons hésité à nous présenter de nouveau aux audiences publiques compte tenu que le projet actuel de la compagnie Axor se trouve principalement à Saint-Ulric.

Mais nous ne pouvons ignorer que la problématique du développement éolien tel que présenté ne peut se lire uniquement en se limitant à une seule municipalité.

1780

Le projet dans son ensemble couvre présentement trois (3) municipalités, ce qui permet l'installation de plus de trois cents (300) éoliennes, et rien ne nous dit que ce nombre n'augmentera pas. De nombreux sites sont aussi visés en Gaspésie, à Mont-Louis, à Rivière-Madeleine et dans la baie des Chaleurs.

1785

Nous savons que des cartes existent pour le développement d'un autre parc d'Axor en plus du projet de Northland Power à Saint-Léandre, ce qui justifie nos craintes d'un envahissement exponentiel inquiétant de ces tours à vent.

1790

Cela n'a pas de sens pour nous et il est difficile d'imaginer ce qui restera de notre région à l'intérieur de ces parcs industriels. J'ai ici une carte montrant les sites des trois (3) projets, qui comprend à peu près trois cents (300) éoliennes; c'est difficile d'imaginer un habitat humain à l'intérieur de ça.

1795

Il est étonnant de constater sur ces cartes l'emplacement des routes, du pont couvert, des sentiers de 4 X 4 et de motoneiges, ainsi que les friches et les sites d'enfouissement désaffectés, en passant par les égouts, mais rien en ce qui concerne les résidences, comme si le facteur humain était négligeable dans l'exercice d'implantation des tours.

1800

Il y a pourtant pratiquement une éolienne par deux (2) résidences sur les territoires concernés. Pourtant, ces gens continueront à payer leur électricité au même coût que partout au Québec, nos élus n'ayant pas cru bon de demander compensation adéquate.

Nous étions intéressés...

1805

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, premier paragraphe de "Argumentaires")

FIN DE LA LECTURE (Page 2, fin du premier paragraphe de "Argumentaires")

1810

Un véritable cauchemar. Nous l'avons dit.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, dernier paragraphe)

FIN DE LA LECTURE (Page 3, milieu du premier paragraphe, "... Saint-Léandre")

J'ai ici le dépliant du circuit des Cinq Jardins.

1815

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, milieu du premier paragraphe, "Ce circuit...")

FIN DE LA LECTURE (Page 3, milieu du deuxième paragraphe, "... à accepter")

1820

Vous en conviendrez. Il suffit de joindre bout à bout les cartes, figures que je vous ai montrées, pour voir le nombre effarant d'éoliennes et être consterné par un si grand nombre d'éoliennes à venir dans notre habitat, notre milieu de vie.

1825

Combien de citoyens ont eu accès à ces cartes, combien de citoyens sont au courant de ce qui s'en vient? Il faut vraiment être très bien équipé, avec un ordinateur à haute vitesse et être habile pour y avoir accès. Nous avons l'impression qu'on essaie de nous passer un méchant sapin.

1830

La qualité de vie à la campagne vient d'être sérieusement hypothéquée pour des générations, on parlait tantôt de plus de vingt-cinq (25) ans, quarante (40) ans même, parce qu'on va recycler, pourquoi les démanteler si ça rapporte des millions, nécessairement.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, trois quarts du deuxième paragraphe, "Et notre...")

1835

FIN DE LA LECTURE (Page 3, fin du deuxième paragraphe)

Plusieurs parlent déjà de quitter leur village si ce projet venait à se réaliser tel que présenté. Quant à nous, nous nous interrogeons sérieusement sur l'avenir de notre petite auberge de campagne, bientôt située dans un parc industriel. Merci messieurs du cadeau!

1840

Nous ressentons une très grande violence, nous nous sentons agressés littéralement par cet envahissement qui ne tient pas compte du milieu de vie de centaines de citoyens.

1845

Par ailleurs, nous apprenons que les contrats avec les propriétaires terriens et les ententes avec les municipalités sont déjà signés, nous nous questionnons donc sur le présent exercice de ces audiences publiques alors que les dés sont jetés, que les usines vont de l'avant.

1850

Devant le tollé de protestations des citoyens et des organismes, le ministre pourra-t-il se donner une marge de manoeuvre pour commander les études nécessaires afin d'éclairer ce développement unique par sa démesure au Québec. C'est du jamais vu, il faut se le dire. Le ministre pourra-t-il établir un code comme celui de la construction où les promoteurs devront tenir compte de la santé et de la sécurité des résidents.

1855 Les ententes entre promoteurs et les municipalités spécifient qu'il ne peut y avoir de
responsabilité civile ni de recours administratif advenant le cas où des citoyens seraient lésés et
leur santé compromise par ces parcs. N'y a-t-il pas là une sorte d'aberration.

1860 Je puis vous assurer que les autres régions du Québec seront mieux réglementées, les
municipalités étant déjà averties des dangers à caractère spéculatif que nous subissons, car
nous aurons servi de cobayes et d'expérimentations à un développement beaucoup trop
expéditif.

1865 En conclusion, nous avons malheureusement l'odieux de dénoncer ici un projet de
développement économique qui aurait pu recevoir notre adhésion s'il s'était produit loin des
habitations. Nous assumons notre rôle de contestataires car il y a urgence en la demeure.

1870 Nous demandons au gouvernement d'annuler tout projet de développement éolien en
zone habitée et cela, en tenant compte que même à un kilomètre (1 km) de distance, une
éolienne de cent vingt-cinq mètres (125 m) émettra du bruit dommageable pour les résidents,
sans parler de la dégradation des sites naturels.

1875 Il en va de la crédibilité des acteurs politiques et des promoteurs, car les citoyens
concernés méritent autre chose qu'un méga développement éolien imposé par en haut et qui ne
tient aucunement compte du bien-être des humains, de leur santé et de leur milieu de vie, notre
milieu de vie. Leur voix sera-t-elle entendue!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, dernier paragraphe)

FIN DE LA LECTURE (Page 4, fin du premier paragraphe, "... économie sociale."

1880

Et environnementale. Ils sont bien chanceux, eux autres.

1885 Mais il ne sera pas dit que nous aurons baissé les bras. Sachez qu'un résautage Internet
fonctionne déjà. Si vraiment notre pays en est un de la démocratie, et qu'il s'en vante tant à
l'étranger, nous trouverons les moyens, en tant que citoyens libres, pour faire valoir nos droits.
La lutte ne fait que commencer.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, dernier paragraphe)

1890 **FIN DE LA LECTURE (Page 4, fin du mémoire)**

Il n'est jamais trop tard pour bien faire, afin de rétablir un lien de confiance entre le
gouvernement, les promoteurs et la population.

1895 Merci de votre attention.

PAR LE PRÉSIDENT:

1900 Merci monsieur. Je vais souligner pour la transcription que la carte que vous avez montrée se trouve dans le document DB17, ceux qui veulent la consulter.

Monsieur Dériger.

PAR LE COMMISSAIRE:

1905 Peut-être une question. Dans votre mémoire, vous nous parlez de cartes, de projets autres que ceux de Northland par exemple ou ceux d'Axor qui sont à Saint-Ulric, on parle de projets d'Axor à Saint-Léandre.

1910 Nous, jusqu'à maintenant, ce qu'on a entendu, un projet de Northland qui est à Saint-Léandre et à Saint-Ulric, un projet d'Axor qui est à Saint-Ulric, mais un projet d'Axor à Saint-Léandre, pour l'instant, on n'a pas entendu parler de ce type de projet là.

PAR M. GÉRALD TREMBLAY:

1915 Oui, mais nous supposons que le développement ne fait que commencer, et la porte est ouverte. Et nous croyons que les routes étant faites, et les cartes existent d'un projet éventuel d'Axor à Saint-Léandre.

PAR LE COMMISSAIRE:

1920 Mais quand vous dites, les cartes existent, de quelles cartes on parle; est-ce que ce sont des plans que vous avez vus dans des assemblées?

PAR M. GÉRALD TREMBLAY:

1925 Oui, c'est des cartes qui existent, que nous avons déjà vues. Et nous pensons que la compagnie ne s'arrêtera pas là.

PAR LE COMMISSAIRE:

1930 Et là, vous, est-ce que vous avez été approché par Axor pour...

PAR M. GÉRALD TREMBLAY:

1935 Oui, nous avons signé une offre d'option pour Axor.

PAR LE COMMISSAIRE:

1940 Elle est toujours valide, cette offre?

PAR M. GÉRALD TREMBLAY:

1945 Oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

Et les terrains dont vous parlez sont à Saint-Léandre?

1950 **PAR M. GÉRALD TREMBLAY:**

Oui, sont à Saint-Léandre, exactement.

PAR LE COMMISSAIRE:

1955 Près de votre gîte?

PAR M. GÉRALD TREMBLAY:

1960 Oui, sur notre terre.

PAR LE COMMISSAIRE:

1965 Elles sont sur vos terres, donc à l'arrière? Parce que je pense que devant vous, c'est un peu un genre de forêt, c'est assez boisé, et en arrière c'est plus...

PAR M. GÉRALD TREMBLAY:

1970 Bien, il y a une colline, passé la rivière Petchedetz, il y a une colline, et nous pensons que toutes les collines seront éventuellement sollicitées pour les projets de développement éolien. C'est notre inquiétude.

PAR LE COMMISSAIRE:

1975 Merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

1980 Merci monsieur.

MARIETTE PELLETIER

PAR LE PRÉSIDENT:

1985 J'appelle maintenant madame Mariette Pelletier. Bonsoir madame.

PAR Mme MARIETTE PELLETIER:

1990 Bonsoir monsieur André, monsieur Dériger. Je tiens à spécifier que j'ai écrit cette réflexion aux alentours du 10 mai, à la demande d'un ami qui avait pas pu être aux audiences le 25 et le 26 avril.

Moi, j'ai intitulé ma réflexion "Le phénomène éolien".

1995 **LECTURE DU MÉMOIRE**

FIN DE LA LECTURE (Page 5, fin de l'avant-dernier paragraphe, "... quel prix...")

2000 Ce qui me console présentement, c'est que je voie que la population est réveillée sur le sujet et qu'aussi, partout dans la province de Québec, il va y en avoir des éoliennes, et tout le monde, on va assister à des protestations "pas dans ma cour".

Merci.

2005 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci madame. Pour l'information de la Commission, vous habitez dans quelle région, habitez-vous dans le parc Le Nordais ou plus dans le village?

2010 **PAR Mme MARIETTE PELLETIER:**

Non, mais je demeure sur la 132, et moi, je vois le fleuve; les éoliennes, je les vois pas, sauf que quand je vais faire une randonnée de ski sur la terre, je vois les éoliennes.

2015 Oui, quelques éoliennes, je trouvais ça des beaux oiseaux blancs. Mais une forêt, je ne suis pas d'accord avec ça.

2020 Et puis il y a une vieille histoire que je voudrais vous raconter, une très vieille histoire, je pense qu'elle est encore actuelle. En 1942, mon grand-père, qui était propriétaire de la terre actuelle où j'habite, a vendu la tourbe, toute la tourbe marchande à des promoteurs du village, des Roy, qui étaient des petits commerçants. Ils exploitaient à la pelle, à ce moment-là, et ça faisait vivre beaucoup de gens du village.

2025 Les Roy ont vendu à un gros promoteur; eux autres ont pas fait de sous, mais le gros promoteur, actuellement, fait beaucoup de sous. Mon grand-père, en 42, avait vendu pour cinq cents dollars (500 \$), et notre famille a jamais rien eu d'autre.

2030 Alors maintenant, les propriétaires terriens qui pensent faire des sous peut-être avec ça, leurs enfants seront peut-être pas d'accord, les générations qui suivent non plus.

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci.

2035 Monsieur Dériger, ça va? Madame, merci beaucoup de votre témoignage.

NATHALIE LANDREVILLE

2040 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Madame Landreville. Bonsoir madame.

2045 **PAR Mme NATHALIE LANDREVILLE:**

Bonsoir. Bon moi, je suis ici pour présenter deux (2) éléments. Le premier élément, je viens déposer un document au nom de Isabelle Cadieux-Landreville, une jeune fille de seize (16) ans, qui a réalisé cette année un documentaire sur le développement éolien dans la région.

2050 Donc on va vous remettre film.

PAR LE PRÉSIDENT:

2055 Merci beaucoup.

PAR Mme NATHALIE LANDREVILLE:

2060 En gros, parce qu'elle a écrit une petite lettre sur ce qu'elle a fait, je vais la lire peut-être.

Donc c'est d'abord un projet scolaire, qui a débordé de son cadre scolaire pour vraiment l'animer toute l'année et bon, donc elle était animée du désir de travailler en faveur de l'environnement, donc elle a choisi de faire un documentaire sur le développement éolien, sujet d'actualité dans la région.

2065

Donc ce qu'elle dit: mes recherches pour préparer mon documentaire m'ont amenée à assister à des audiences du BAPE, au colloque organisé par l'UPA à l'automne. Elle a rencontré plusieurs intervenants et elle a lu plusieurs rapports et articles.

2070 Bon, essentiellement, ce qu'elle a essayé de faire dans son film, c'est de pas orienter le discours, dans son montage, de pas orienter le discours des intervenants, de façon à ce que son film soit vraiment un outil de réflexion. Donc c'est pour ça qu'on vous le remet, pour que ça serve, que ce soit un outil de plus de réflexion sur le développement éolien.

2075 Et elle a une petite conclusion, après toute son année de travail, donc elle dit:

"Après un an de travail et plusieurs heures de réflexion, je crois qu'il est évident que nous devons nous questionner sur la durabilité du développement éolien, surtout dans l'optique où les nombreuses demandes de l'exercice d'un BAPE générique n'ont toujours pas trouvé réponse.

2080

"De plus, je crois sincèrement qu'une meilleure gestion de la consommation d'énergie pourrait tout simplement éviter la construction de nombreux parcs."

2085 Donc c'était sa lettre de présentation de son film.

Et ce que j'ajouterais comme commentaire sur ce film que j'ai vu, bien, la qualité de son film, je pense que c'est d'une façon tout à fait déconcertante, pour une jeune fille de seize (16) ans, elle nous démontre qu'il y a vraiment des évidences, de gros problèmes que le développement éolien tel qu'il est fait peut engendrer. Donc je pense que la qualité de son film, là, donne un bon visionnement.

2090

PAR LE PRÉSIDENT:

2095 Nous le visionnerons, et vous lui adressez nos remerciements. Nous avons rarement des jeunes qui déposent des mémoires aux commissions, c'est toujours très apprécié.

Et la vôtre maintenant, j'imagine?

2100 **PAR Mme NATHALIE LANDREVILLE:**

Oui. Maintenant moi j'ai écrit, j'ai rédigé un mémoire de quatre (4) pages, je vais essayer de pas lire mon document; si j'ai trop de difficulté, je vais le lire.

2105 Donc dans mon document, dans mon mémoire, bon, mon mémoire concerne pas spécifiquement le projet de Axor à Saint-Ulric mais le développement éolien en général en Gaspésie et dans le Bas-Saint-Laurent.

2110 Donc le premier point que j'aborde, c'est le type d'approche des promoteurs pour s'implanter dans une région. On sait tous que, bon, les promoteurs rencontrent individuellement les propriétaires fonciers pour, après, présenter un projet aux municipalités.

2115 Donc moi, la première chose qui me saute aux yeux, c'est que si on fonctionne comme ça, c'est impossible qu'on arrive à des projets qui rencontrent les objectifs du développement durable. C'est ça, pour moi, c'est une évidence.

2120 Bon donc, je vais lire un petit bout par rapport à la charte du paysage québécois. Donc c'est ça, ce que je veux dire, par cette approche-là, c'est comme impossible qu'on arrive à protéger notre paysage. Ce que dit la charte du paysage québécois:

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, milieu du deuxième paragraphe, "Le paysage doit...")

FIN DE LA LECTURE (Page 2, fin du deuxième paragraphe)

2125 Donc c'est mon point de départ, cette approche-là, individuelle, ce qui fait que les communautés ne sont pas ensemble d'accord pour les projets, donc qu'est-ce qui arrive, bien, on s'en vient aux audiences du BAPE et puis là, qu'est-ce qu'on voit, on voit plein de citoyens, de groupes de citoyens qui à défaut d'avoir eu prise sur l'ensemble des projets, bien, qu'est-ce qu'ils font, ils viennent défendre un bout de leur territoire.

2130 Donc là, qu'est-ce qu'on fait, bien, on va argumenter, on peut argumenter sur la faune, on peut argumenter sur la flore, mais moi je trouve que pour les humains, on peut pas dire grand-chose. Finalement, pour les humains, on peut invoquer la proximité des éoliennes, les effets stroboscopiques, le bruit. On nous renvoie alors à des règlements de contrôle intérimaires que le promoteur entend bien respecter.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 2, trois quarts du dernier paragraphe, "Mais au-delà...")

FIN DE LA LECTURE (Page 3, fin du deuxième paragraphe, "... parcs éoliens.")

2140 D'ailleurs, comme on l'a dit plus tôt, les contrats sont signés avant les évaluations environnementales; pour un citoyen, c'est pas très encourageant.

2145 Ce que j'ajouterais, bon c'est ça, finalement on a l'impression peut-être qu'on peut réussir à faire déplacer quelques éoliennes, on a l'impression que c'est notre travail qu'on fait ici, mais vraiment commenter l'acceptabilité des projets, on dirait qu'il y a pas vraiment de place, de moment dans tout le processus où on peut vraiment le faire.

2150 Donc la question que je pose!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, quatrième paragraphe, "Est-ce que tout...")

FIN DE LA LECTURE (Page 4, début de la page, "pas le temps!")

2155 On n'a pas pris le temps de le faire. Ça, c'est vraiment étonnant, me semble qu'on avait beaucoup de matériel, là, ici même, me semble qu'on n'a pas entendu beaucoup, on n'a pas fait véritablement des études.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, début de la page, "Mais pendant ce temps...")

2160 **FIN DE LA LECTURE (Page 4, deuxième ligne, deuxième paragraphe, "... nos modèles")**

C'est ça, on l'a entendu ce soir, tout le monde va s'inspirer de nos erreurs.

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, troisième paragraphe, "Oui, la région...")

2165

FIN DE LA LECTURE (Page fin, fin de l'avant-dernier paragraphe, "... collectif.")

Bien, l'année dernière, on entendait encore, on associait l'éolien à énergie verte, création d'emplois, retombées économiques, mais maintenant, on n'entend plus ça, on entend...

2170

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 4, avant-dernière ligne, "... maintenant...")

FIN DE LA LECTURE (Page 5, fin du premier paragraphe, "... et rapidité.")

2175 Donc ma conclusion, une brève conclusion, donc moi je me dis, qu'est-ce que c'est le progrès, on n'est pas rendu à se questionner maintenant sur qu'est-ce que c'est le progrès. Donc je dis: Et si ce n'était plus tout ça le progrès, si le progrès, c'était maintenant protéger, valoriser ce qu'on a déjà.

2180

Voilà!

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci madame.

2185

Vous avez des questions, ça va? Votre mémoire était très clair, nous n'avons pas de question. On vous remercie sincèrement pour votre présentation. Merci.

2190

2195

ÉVA ROBICHAUD

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Éva Robichaud, s'il vous plaît. Bonsoir madame.

2200

PAR Mme ÉVA ROBICHAUD:

Bonsoir monsieur le Président, monsieur le Commissaire. Suite à des discussions depuis trois (3) ans concernant l'éolien, avec un groupe de municipalités, nous avons consulté des gens pouvant bien nous orienter dans ce domaine non connu pour nous.

2205

Il est certain que tout soit parfait, c'est presque impossible, mais à tout prix, non.

Monsieur le Président, après avoir pris connaissance de l'entente de Axor qui, selon eux, est la même que Northland Power, je suis désolée, mais cette entente, ce n'est pas ce que j'appelle la même chose.

2210

En-tête des projets, "Projet d'accroissement". Désolée! Est-ce que les hautes instances vont laisser tous les promoteurs revenir pour un accroissement soit disant parce que le parc n'est pas rentable, j'espère, monsieur le Président, que vous y porterez une attention particulière, cela devient trop dangereux pour la population qui n'aura plus un mot à dire.

2215

Monsieur le Président, suite à un avis de motion déposé à la MRC en avril 2006, pour une demande d'éloignement de trois cent cinquante mètres (350 m) à cinq cents mètres (500 m), selon la grosseur, et que dans l'entente à la municipalité de Saint-Ulric présentée au maire, que les éoliennes peuvent être situées à trois cent cinquante mètres (350 m) et non à cinq cents mètres (500 m) des résidences, ce qui vient contredire l'orientation que la municipalité de Saint-Ulric avait prise.

2220

En plus, monsieur le Président, il est très important de prendre en considération que deux (2) projets de cette envergure ne peuvent se côtoyer dans une même période, sur un même territoire. Donc il est temps que les personnes concernées analysent tous ces impacts.

2225

Comme citoyen, ce projet n'est pas acceptable pour le moment, trop de points sont nébuleux et pas clairs. Selon eux, il n'y a pas d'éolienne à Saint-Léandre, mais ils se réservent des droits sur les terrains.

2230

Il ne faut pas oublier que pour arriver sur les routes de Saint-Léandre, ils doivent circuler sur les routes de Saint-Ulric. Discussion à peine ouverte.

2235

Et beaucoup d'autres points, comme exemple les lignes aériennes qui doivent être enfouies, donc aucune en double rangée et aucune aérienne. Les fonds de démantèlement et beaucoup beaucoup d'autres points.

2240 L'accessibilité de ce projet est négligeable. En terminant, mon mandat d'élue s'est terminé fin mai 2006, et pour l'information aux citoyens, une entente fut signée avec Axor le 13 juin dernier; le document est public d'ailleurs.

2245 Je vous remercie de m'avoir accordé ces quelques minutes.

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Robichaud, merci beaucoup.

2250 Monsieur Dériger?

PAR LE COMMISSAIRE:

2255 Peut-être juste une petite question, en fait peut-être une précision. Ce qu'on a compris par contre, c'est que question des distances, on a pu comprendre dans l'audience que s'il y avait un règlement plus sévère, c'est ce règlement-là qui s'appliquerait.

2260 Donc dans ce cas-ci, ce serait quoi la solution selon vous, pour justement faire appliquer le cinq cents mètres (500 m) par exemple ou une distance supérieure?

PAR Mme ÉVA ROBICHAUD:

2265 Honnêtement, je peux pas vous répondre pour le moment, parce qu'étant donné qu'il y a une entente qui est déjà signée, que le promoteur a fait spécifier dans son entente que les éoliennes doivent être placées à trois cent cinquante mètres (350 m) et non à cinq cents mètres (500 m), est-ce qu'il y a possibilité de contestation, je pense qu'il y aura lieu de voir avec les citoyens qu'est-ce qu'il y aura possibilité de faire.

PAR LE COMMISSAIRE:

2270 Merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

2275 Merci, madame, bonne soirée.

SUZELLE BEAULIEU ET JEAN-CLAUDE BOUCHARD

2280

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Marius Lavoie.

2285

Nous allons passer au suivant, madame Suzelle Beaulieu et monsieur Jean-Claude Bouchard. Bonsoir. C'est bon, je vous laisse la parole.

PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:

2290

Bonsoir monsieur le Président, monsieur le Commissaire et bonsoir tout le monde. Nous nous présentons, Jean-Claude Bouchard.

PAR Mme SUZELLE BEAULIEU:

2295

Suzelle Beaulieu.

PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:

2300

Alors voici, nous intervenons, nous, à titre de résidents de Matane et résidents de Saint-Léandre, du Lac Malfait. Nous sommes établis dans la région depuis vingt-six (26) ans et y sommes venus par choix, pour la beauté de ce coin de pays et son environnement naturel ainsi que ses commodités de vie.

2305

Nous allons traiter de différents thèmes, le premier s'appelle "Projets éoliens".

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 1, point 1)

FIN DE LA LECTURE (Page 3, fin du deuxième paragraphe)

2310

PAR Mme SUZELLE BEAULIEU:

Je vais continuer. Préjudices et compensations!

2315

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, point 3)

FIN DE LA LECTURE (Page 3, fin du point 3)

C'est-à-dire en éloignant les éoliennes de tout lieu habité.

2320

Développement durable!

LECTURE DU MÉMOIRE (Page 3, point 4)

FIN DE LA LECTURE (Fin du mémoire)

2325

C'est tout, merci.

PAR LE PRÉSIDENT:

2330

Merci, monsieur, madame. Peut-être d'abord, vous avez lu un mémoire, est-ce que vous avez déposé le mémoire à madame Poliquin en arrière?

PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:

2335

Non.

PAR LE PRÉSIDENT:

2340

On apprécierait beaucoup que vous le lui déposiez.

PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:

Est-ce que ça aura un impact?

2345

PAR LE PRÉSIDENT:

Pas du tout, c'est plus simple pour nous. Il pourra être retranscrit, mais ça aurait été apprécié si...

2350

PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:

Oui, oui, on va le transmettre. Après tant de travail, pourquoi pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

2355

Oui, oui, mais il va être retranscrit intégralement comme vous l'avez lu intégralement.

PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:

2360

On vérifiera si c'est intégral. Parce que ça pourra pas l'être, parce qu'il y a eu de très légères variations.

PAR LE PRÉSIDENT:

2365 Est-ce que dans votre document, vous indiquez les sources de l'étude dont vous parlez, sur le zéro-quatre kilomètres (0 km-4 km) pour impact dominant avec une hauteur de quatre-vingt-quinze mètres (95 m)?

PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:

2370 Non. On les trouve par contre dans celle du dossier de Northland Power. C'est défini, là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2375 D'accord.

PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:

2380 Il serait tu utile que vous les ayez spécifiquement pour ces audiences-ci ou vous pouvez vous parler entre vous?

PAR LE COMMISSAIRE:

2385 Oui, oui.

PAR Mme SUZELLE BEAULIEU:

En plus que vous êtes...

2390 **PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:**

Vous portez deux (2) chapeaux, vous!

PAR LE COMMISSAIRE:

2395 En fait, ce dont vous parlez, c'est la matrice, je me rappelle pas du nom...

PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:

2400 Exactement, oui.

PAR LE COMMISSAIRE:

2405 C'est de cette matrice-là dont vous parlez.

PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:

Oui, oui, c'est ça, c'est en référence à ça.

2410 **PAR LE COMMISSAIRE:**

Donc je pourrai à ce moment-là en parler avec mon confrère.

PAR LE PRÉSIDENT:

2415

On peut dire que nos commissions sont indépendantes, à l'exception de Louis qui siège sur les deux (2).

PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:

2420

Excusez, brièvement, et matrice aussi qui avait été validée par d'autres études, finalement; peut-être pas dans son intégralité mais tout au moins pour ce qui est finalement de la section touchant les proximités, les distances finalement qui, ici, sont celles qu'on vit particulièrement.

2425

PAR LE PRÉSIDENT:

Et dans votre présentation, vous avez parlé de compensation pour des impacts visuels, un peu je pense dans l'idée qui a été mentionnée par d'autres, les distances et tout.

2430

Et il y a aussi une autre tendance, c'est de croire que ces redevances, ces impacts c'est-à-dire résiduels qui sont pour toute la société d'une municipalité soient plutôt versés dans les redevances. C'est quoi votre opinion entre ces deux...

2435 **PAR M. JEAN-CLAUDE BOUCHARD:**

Directement aux propriétaires. Les redevances, finalement, ça va se perdre, ça va être utilisé à autre chose. Moi, je dis que ça doit aller à ceux qui sont vraiment visés finalement par la problématique.

2440

D'ailleurs, j'écoutais entre autres des lignes ouvertes à un moment donné, on entendait des gens de Montréal se prononcer pour l'éolienne, mettez des éoliennes. C'est sûr, quand on n'est pas visé, tout est beau, ils sont pas impliqués.

2445

Par contre, quand on vit une problématique, quand ça vient affecter disons notre vie de tous les jours, notre milieu de vie, là c'est une toute autre histoire. Et puis je crois, moi, je considère en tout cas que ce sont les gens visés, impliqués, qui doivent être compensés.

2450 Écoutez, le paysage, c'est un bien public, ça appartient à tout le monde. Alors à quelque part, il y a un conflit, là, disons individuel et collectif, finalement, par rapport au paysage. Je sais pas, moi, disons je suis chez moi, j'érige quelque chose, ça a dix pieds (10 pi) de hauteur, le voisin le voit un peu, ça va. Mais aïe, on parle là de structures gigantesques de quatre cents pieds (400 pi).

2455 Ça a pas d'allure que ça se fasse, finalement, à la sauvette, à la cachette et qu'à un moment donné, que ça surgisse du sol et puis ça vient affecter tout le monde, ça marche pas l'affaire.

2460 Là vraiment, là, c'est une fiction, c'est une mauvaise fiction qu'on vit actuellement, j'ai l'impression. Malheureusement, parfois la fiction rejoint la réalité. Mais là, j'espère que ça ne rejoindra pas.

PAR LE PRÉSIDENT:

2465 Monsieur Dériger, est-ce que vous avez une question, ça va? Merci, monsieur, madame.

ANDRÉE GIRARD

2470

PAR LE PRÉSIDENT:

Madame Andrée Girard. Bonsoir madame.

2475 **PAR Mme ANDRÉE GIRARD:**

2480 Bonsoir monsieur le Président, monsieur le Commissaire. Moi, je suis citoyenne de Matane et résidente du lac Malfait aussi, mais je voudrais seulement donner mon opinion par rapport à tous les mémoires qui ont été lus depuis hier.

2485 Alors je voudrais donner mon opinion pour vous dire qu'il est impératif et très important que la MRC de Matane tienne compte non seulement des projets en devenir, mais surtout des projets actuels, donc ceux d'Axor et de Northland Power, dans la modification de son règlement de contrôle intérimaire, en ce qui a trait aux distances en rapport aux résidences.

Car il ne faut pas se le cacher, ce sont ces projets existants qui ouvrent la voie à tous les autres en matière de distances.

2490 On ne sait pas combien d'éoliennes pourraient être implantées dans la MRC dans les prochaines années, mais ce qui est sûr, c'est qu'il y en a entre cent vingt-cinq (125) et cent

cinquante (150) provenant des projets de Northland Power et d'Axor qui le seront, si le gouvernement autorise ces deux (2) parcs éoliens. Alors c'est maintenant qu'il faut agir.

2495 Les deux (2) projets sont réalisables également avec des normes de distance modifiées du RCI. Quand un promoteur dépose un projet où il sait qu'il doit passer à travers diverses étapes d'analyse environnementale dont le BAPE, il doit assumer le risque, notamment lorsque le milieu prend connaissance de l'information, que l'on demande des modifications à son projet initial pour des questions d'acceptabilité sociale et environnementale.

2500 La MRC qui doit être à l'écoute de sa population est toute légitimée d'inclure les deux (2) projets actuels dans les modifications à son RCI. Il est normal que des projets soient modifiés en cours de route, et cela, les promoteurs doivent le savoir.

Merci, c'est tout.

2505

PAR LE PRÉSIDENT:

Merci madame.

2510

Monsieur Dériger? C'est très clair, madame, merci beaucoup.

RAOUL JOMPHE

2515

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Jomphe.

2520

PAR M. RAOUL JOMPHE:

2525 En fait, lorsqu'on a parlé de la carte, je voulais simplement mentionner que sur la carte du projet d'Axor, on incluait, le projet était inclus à peu près au quart d'une zone d'étude. Alors pour moi, une zone d'étude, ça suppose qu'il y a des projets, et ces cartes-là sont déposées, c'est ce qu'on pouvait consulter.

Est-ce que c'est comme ça que vous le voyez?

PAR LE COMMISSAIRE:

2530

En fait, ce que je comprends, c'est que la zone d'étude ne veut pas dire nécessairement qu'il va y avoir des éoliennes dans la zone d'étude. C'est-à-dire que c'est une zone qui sert à

étudier un secteur potentiellement pour des éoliennes, mais ce qu'on a actuellement, nous, les positions qu'on a ne sont pas nécessairement dans l'ensemble de la zone.

2535

Je sais pas si vous voyez un peu...

PAR M. RAOUL JOMPHE:

2540

Le promoteur, lors de la première partie des audiences, c'est-à-dire au moment où on posait des questions, n'a pas été capable d'être clair sur ce sujet-là. Alors pour moi, ça demeure une zone d'étude.

2545

Il y a déjà des éoliennes d'installées dans ces zones-là, et puis on apprend ce soir qu'il y a des gens qui ont déjà signé. Alors ça suppose que...

PAR LE COMMISSAIRE:

2550

Ce qu'on comprend en fait, c'est que les cartes qui ont été soumises dans le projet, ce qui pourrait arriver selon vous, qu'il y ait d'autres éoliennes ailleurs que qu'est-ce qu'on a actuellement...

PAR M. RAOUL JOMPHE:

2555

Par rapport au projet d'Axor. Et puis il a pas caché qu'il y aurait des projets futurs possibles.

2560

Et j'aimerais profiter de l'occasion pour revenir à l'idée, l'idée de demander des compensations directement pour les propriétaires touchés, j'avise monsieur, peut-être que monsieur André ne me connaît pas, mais moi, je suis un résident d'une parcelle, j'ai présenté un mémoire, et moi j'ai amené cette idée-là dans le sens de forcer le promoteur, finalement, à privilégier des zones plus loin des résidences. En fait, c'est un caractère de prévention.

2565

Et moi, j'opterais vraiment vers la prévention, c'est-à-dire de commencer de façon très très sécuritaire, et si, à la mesure des expériences qu'on pourra vivre dans le futur, bien, on pourra peut-être s'apercevoir qu'on s'est trompé, mais c'est plus facile de réparer quelque chose – bien en fait, j'ai de la misère à exprimer mon idée, mais si on installe des tours géantes comme ça et qu'on s'apercevait qu'on a créé des erreurs, comme la famille qui est obligée de déménager en Nouvelle-Écosse, c'est ce genre de problème là, et puis on est quand même permissif par rapport, peut-être plus limitatif, mais ça, ça m'apparaît une situation prudente.

2570

Alors j'aimerais rajouter ce point-là.

PAR LE COMMISSAIRE:

2575

Parfait, merci beaucoup.

PAR LE PRÉSIDENT:

2580

Merci, monsieur Jomphe.

YVES BOULAY

2585

PAR LE PRÉSIDENT:

J'appelle monsieur Boulay, qui voulait donner un complément d'information très court.

2590

PAR M. YVES BOULAY:

Monsieur le Président, monsieur le Commissaire, merci beaucoup, parce qu'en deux (2) jours, c'est ma troisième apparition, je me considère privilégié.

2595

J'aimerais porter à votre attention, monsieur le Président, je suis producteur laitier à Saint-Ulric, j'ai déjà été approché par Axor, je vais en parler tantôt, j'ai été approché par Northland Power pour l'implantation d'éoliennes.

2600

Lorsque j'ai reçu le contrat, bon pour l'instant, ça m'intéressait pas d'avoir des éoliennes, j'ai refusé, lorsque j'ai reçu le contrat que Northland Power m'ont laissé, n'ayant pas beaucoup de connaissance dans le domaine, j'ai gratté dans mes fonds de tiroir et j'ai rencontré mon avocat; je lui ai fait lire le contrat, et il y a un article, un parmi tant d'autres qui m'a sauté dans la face, c'est l'article numéro 34 qui a pour titre "L'effet d'extinction du droit de propriété superficière". Et l'article 34 ii, il est stipulé:

2605

"Dès que possible par la suite – par le superficière – dès que possible par la suite, enlever toutes les installations éoliennes de surface, toute partie de ses installations à l'égard de laquelle le droit de propriété superficière est éteint. Les propriétés des installations éoliennes qui n'auront pas été enlevées dans les vingt-quatre (24) mois suivant la résiliation du droit de propriété revient au propriétaire."

2610

Ce qui signifie que vingt-quatre (24) mois après la fin du projet, si les éoliennes n'ont pas été enlevées, les éoliennes deviennent la propriété du propriétaire du terrain. Ça a un effet négatif et un effet positif.

2615

L'effet positif, c'est que le propriétaire peut vendre de l'électricité, un bel effet, mais l'effet négatif, c'est qu'il est poigné avec le paquet de problèmes. C'est juste ce que je voulais apporter à votre attention.

2620 Je trouve ça vraiment dommage que ça arrive. J'espère qu'il y a pas de propriétaires qui ont signé cette entente-là avec cet article.

2625 Le deuxième point que je voudrais vous apporter, en 94-95, j'ai été approché par la compagnie Axor pour signer un droit superficiaire, à l'époque, quand ils ont commencé à vouloir parler du projet actuel Le Nordais qui est en fonction.

2630 À l'époque, lorsqu'on signait des droits superficiaires, il y avait une clause qui était indiquée: advenant le fait qu'il n'y aura pas d'éolienne sur mes terres, il y aurait une redevance qui était donnée à l'ensemble des propriétaires qui avaient signé les premiers droits superficiaires. Alors qu'on n'a jamais reçu une crisse de cent!

2635 Ça fait que tantôt, il était parlé de redevances ou de quoi que ce soit, les signatures qui ont déjà été faites par Axor à l'époque, à l'époque c'était un autre, ensuite de ça, il y avait le représentant, je pense que c'était monsieur Richard Legault, ça a changé deux-trois (2-3) fois de titre de propriétaire, là, mais pour vous dire que depuis ce temps-là – ça représentait à l'époque, au début, une somme de vingt et un mille dollars (21 000 \$) répartie sur l'ensemble des propriétaires éoliens qui avaient signé des droits superficiaires, même s'il n'y avait pas d'éolienne installée, il y avait ces droits qui devaient être retournés. Et on n'a jamais eu une cent.

2640 C'était mon intervention, merci.

2645 Et puis juste une petite demande, une petite dernière demande, là, avant de rendre votre rapport, là, j'aimerais ça que vous soyez assez gentils pour produire une carte à l'échelle, facilement compréhensible par la population de la région, où il sera indiqué toutes les deux cent quatre-vingt-trois (283) éoliennes sur lesquelles on parle. D'accord? Cartier, Northland, Axor. Ce serait une maudite bonne idée.

Merci.

2650 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Merci bien.

2655

**DROIT DE RECTIFICATION
PROMOTEUR**

2660

PAR LE PRÉSIDENT:

2665

Bien, nous avons terminé la liste des mémoires, j'ai une personne qui s'est inscrite pour un droit de rectification, monsieur Lanoue du Groupe Axor. Bonsoir monsieur Lanoue.

PAR M. PIERRE LANOUE:

2670

Monsieur le Président, monsieur le Commissaire.

Je voudrais prendre un peu de temps pour corriger certains écrits ou témoignages par quelques exemples. Vous comprendrez qu'avec tout ce qui s'est dit et tous les mémoires qui ont été présentés, il y en a beaucoup et c'est difficile de se souvenir de tout, mais je vais vous donner quelques exemples.

2675

PAR LE PRÉSIDENT:

Monsieur Lanoue, je vais juste vous rappeler que c'est des rectifications de faits et non pas des argumentations.

2680

PAR M. PIERRE LANOUE:

Oui.

2685

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait, merci.

PAR M. PIERRE LANOUE:

2690

Dans le mémoire de Saint-Léandre daté du 15 juin, je veux juste dire que nous avons soumis un projet d'entente générale et contribution volontaire qui a été envoyé à la municipalité le 14 juin 2006, et que nous n'avions pas reçu de réponse jusqu'à présent.

2695

J'ai moi-même rencontré monsieur le maire le 10 mai dernier, monsieur Bernier, en compagnie de madame Stéphanie Hénin de notre compagnie, pour s'enquérir des préoccupations de sa municipalité. Vous comprendrez donc qu'il m'est difficile de comprendre ce qui est écrit dans leur mémoire, et je vais citer:

2700

"Vu que le promoteur n'a pas rencontré la municipalité, il serait inacceptable que les deux (2) projets se fassent en même temps."

Je tiens à ajouter que si le passé reflète l'avenir, je pense que la municipalité et nous avons toujours été raisonnable, et nous sommes toujours confiants et optimistes d'en venir à une entente avec cette dernière.

2705

PAR LE PRÉSIDENT:

On va se concentrer, monsieur, si vous voulez, juste sur les faits. Ça nous éclaire énormément.

2710

PAR M. PIERRE LANOUE:

OK. Pour le mémoire daté du 20 juin 2006 de madame Claire Lamarre, il y a aussi des gens ce soir qui ont reparlé de ce sujet, j'aimerais bien spécifier que la hauteur qu'on a présentée au projet, c'est quatre-vingts mètres (80 m) à la hauteur du moyeu, OK, et non pas ce qu'on a pu lire ou ce qu'on a pu entendre, des tours qui ont cent vingt-cinq mètres (125 m) de hauteur.

2715

Donc les tours auront un peu moins de quatre-vingts mètres (80 m) et c'est quatre-vingts mètres (80 m) à la hauteur du moyeu pour les deux (2) types, la trois mégawatts (3 MW) ou la un point cinq mégawatt (1,5 MW).

2720

PAR LE PRÉSIDENT:

C'est la même hauteur donc.

2725

PAR M. PIERRE LANOUE:

C'est la même hauteur au moyeu. Et le moyeu, c'est le centre de rotation des pales.

2730

Dans le même mémoire de madame Lamarre, il est cité:

"Tout développement domiciliaire sera freiné par l'installation de ces parcs."

2735

C'est plutôt le contraire qui s'est produit avec Le Nordais, il y a eu des constructions de chalets à Cap-Chat, et reconstruction, il y a même eu une construction de maison que je peux vous donner l'adresse civique, ici à Saint-Ulric, le 2812, Cinquième Rang, dont je me souviens personnellement, suite à la construction du parc Le Nordais.

2740

Aussi autre chose qui a été dit, c'est: tout promoteur éolien déjà installé pourrait alors à son gré augmenter ses parcs éoliens sans s'occuper des citoyens ou quelconque décret gouvernemental. On considère que c'est faux. L'article 31.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement s'applique dans les cas prévus par règlement du gouvernement. Le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement, section 2, article 2 L, réfère à:

2745 "La construction, la reconstruction et l'exploitation subséquente de toute centrale destinée à produire de l'énergie électrique d'une puissance supérieure à dix mégawatts (10 MW)."

Dans notre cas, on vous a déjà dit que c'était soixante-quinze mégawatts (75 MW) approximativement, donc ces choses-là s'appliquent.

2750

Le mémoire du groupe de citoyens de Saint-Ulric, il y a une chose qui est inscrite:

"Considérant que les propriétaires de résidences jouxtant les éoliennes devront seuls assumer la perte de valeur foncière de leur résidence."

2755

Il semble plutôt que c'est le contraire et que les valeurs foncières ne sont pas affectées par les parcs éoliens. Je vous référerai à l'étude réalisée en 2003 aux États-Unis, par Renewable Energy Policy Project, ça fait partie des transcriptions à la page 84 de l'audience du 24 mai en après-midi.

2760

Le mémoire de Uni-Vert région de Matane, où c'est inscrit:

"Ce n'est pas suffisant de se fier sur la valeur au recyclage ou la revente des composantes et sur le fonds de réserve pour réparations majeures pour assurer le démantèlement intégral de parcs éoliens s'il y a lieu."

2765

Pourtant, ces valeurs sont assez importantes pour assurer un tel démantèlement, même si la continuité des activités d'exploitation sont plutôt envisagées au lieu du démantèlement. Et on vous a déjà fait part de ça, ou cette explication-là, lors des audiences précédentes.

2770

Aussi, j'ai entendu ce soir, il y a quelqu'un qui a parlé, je ne saurais citer qui c'est en particulier, que ça profiterait à des entreprises extérieures ou que c'était pour des entreprises extérieures. Je tiens à spécifier qu'Axor est une entreprise du Québec. Je pense que c'était monsieur Roy, du gîte en Fleurs.

2775

Vous comprendrez, avec le nombre de documents déposés, et que nous n'avons pas tous vus à l'avance, et même lus, nous fournirons des réponses écrites pour corriger d'autres faits, à la Commission, dans les jours qui viennent, considérant aussi le congé de la Saint-Jean-Baptiste dont on arrive ce week-end.

2780

Je tiens à saluer la population pour le respect démontré lors de ces audiences et pour sa participation. Et je remercie la Commission.

PAR LE PRÉSIDENT:

2785

Merci monsieur. J'aurais quelques questions, on a quelques questions pour vous, tant qu'à vous avoir ici.

2790 Dans le cadre de ces audiences, nous avons beaucoup entendu parler d'un projet éventuel d'Axor à Saint-Léandre ou de droits qui sont actuellement en négociation à Saint-Léandre.

Dans la première partie d'audience, il me semble bien que toutes les discussions sur les emplacements étaient à l'intérieur de Saint-Ulric.

2795 Est-ce que vous pouvez nous éclairer sur ces démarches que vous faites actuellement avec Saint-Léandre?

PAR M. PIERRE LANOUE:

2800 Le projet présenté est à l'intérieur de la municipalité de Saint-Ulric. Je ne vous cacherai pas que notre entreprise travaille depuis plusieurs années dans le développement éolien et nous sommes constamment à la recherche de nouveaux projets ou à suivre l'ouverture qu'il peut y avoir pour la possibilité de projets futurs.

2805 Donc je pense que les références qui ont été faites sont plutôt liées au futur.

PAR LE PRÉSIDENT:

D'accord.

2810

PAR M. PIERRE LANOUE:

Et je pourrais aussi vous dire que c'est pas la seule municipalité. L'entreprise possède aussi des options dans d'autres municipalités.

2815

PAR LE PRÉSIDENT:

Donc il est possible qu'il y ait un nouvel agrandissement du parc Le Nordais, dans un avenir incertain, mais dans un certain avenir?

2820

PAR M. PIERRE LANOUE:

Non, le projet qui vous est présenté présentement, c'est un agrandissement pour nous, pour répondre au contrat d'Hydro-Québec, comme on vous a expliqué déjà.

2825

Ce que je vous parle, c'est dans le cadre, écoutez, il y a des appels d'offres, je vous le cacherai pas, c'est aussi public, on a participé auparavant, ce sera une décision d'entreprise si on décide de participer pour d'autres endroits qui sont, comme je vous ai dit, qui sont aussi à l'intérieur d'autres municipalités.

2830

PAR LE PRÉSIDENT:

Parfait. Donc c'est dans le cadre du deuxième appel d'offres que vous réfléchissez actuellement.

2835

PAR M. PIERRE LANOUE:

Dans le cadre du deuxième appel d'offres, et j'ai écouté la politique du gouvernement du Québec, je pense, où ce qui a été déclaré publiquement, c'est que s'il y a d'autres grands barrages qui sont faits, il y aura toujours un pourcentage d'éolien qui sera fait.

2840

Et pour notre entreprise, nous avons un intérêt à continuer dans ce domaine-là.

PAR LE PRÉSIDENT:

2845

Parfait. Donc si je comprends, votre réflexion est assez avancée puisque vous avez contacté la municipalité de Saint-Léandre. Ça veut dire que vous avez déjà un certain nombre de droits...

2850

PAR M. PIERRE LANOUE:

Nous avons déjà des droits dans la municipalité de Saint-Léandre, oui.

PAR LE PRÉSIDENT:

2855

C'est ça. Et là, vous êtes rendus à consulter la municipalité sur les questions de redevances et autres.

PAR M. PIERRE LANOUE:

2860

C'est ça.

PAR LE PRÉSIDENT:

2865

Parfait. Monsieur Dériger, ça va pour ça?

Je regarde s'il y a d'autres éléments. Oui, lors de la première partie d'audience, vous nous avez parlé de simulations 3D, ou c'est monsieur Gagnon qui a parlé des simulations 3D qui existent.

2870

On nous a dit qu'on pourrait difficilement les voir à plus de deux (2) personnes à la fois, quelque chose comme ça, mais ça a fait en sorte qu'on les a comme pas vues.

2875 Et la Commission serait fortement intéressée à voir quelques-unes de ces simulations.
Donc on apprécierait beaucoup si c'était possible de rendre public un certain nombre de ces simulations.

PAR M. PIERRE LANOUE:

2880 La simulation 3D a été faite à partir, ça a été expérimental parce que ça avait jamais été fait auparavant. Ça a été une combinaison de logiciels qui ont été superposés, et comme je vous ai dit ou comme hier, il y a madame Durand qui est venue me poser la question, lorsque nous l'avons regardée, nous nous sommes aperçu qu'il y a des erreurs à l'intérieur de ces simulations, et aussi, la technologie présente ne permet pas d'avoir une bonne visualisation de qu'est-ce qui a été fait.

PAR LE PRÉSIDENT:

2890 OK. Donc c'est pas fiable.

PAR M. PIERRE LANOUE:

2895 Non, c'est pas fiable. Donc pour nous, ce qu'on vous a présenté, ce qui vous a été fourni...

PAR LE PRÉSIDENT:

Les plans?

2900 **PAR M. PIERRE LANOUE:**

Les simulations visuelles sur des photographies, grand angle, représentent beaucoup plus l'aspect et autant la possibilité qu'il est possible de faire dans les délais pour vous remettre.

2905 **PAR LE PRÉSIDENT:**

Parfait.

2910 Aujourd'hui, nous sommes allés un peu sur le terrain pour essayer de voir ces simulations, et il y a quelque chose qui nous a frappés. C'est qu'effectivement, vous avez pris un grand angle, et le grand angle a augmenté la profondeur du champ. De telle sorte que quand on regarde une éolienne à partir par exemple du point 6 ou quelque chose comme ça, c'est pas important, mais quand on regarde la projection, le premier champ, si on veut, le premier champ visuel, il se retrouve sur l'image comme particulièrement loin, l'éolienne se retrouve particulièrement petite.

2915

Or, quand on était sur le site puis qu'on regardait ce milieu, je pense à la vue P2.2, qui nous a particulièrement frappés – je sais pas, est-ce qu'on peut la projeter sur l'écran? Et c'est juste un exemple, parce qu'on a fait le tour.

2920

Ce qu'on voit, c'est qu'il y a une augmentation du champ, on a l'impression que le volet arrière est particulièrement bas, alors qu'il est extrêmement proche de nous. L'éolienne nous apparaît très petite parce qu'elle est très loin, alors que dans les faits, elle devrait apparaître beaucoup plus proche.

2925

Regardez un petit peu le stop ici, si vous allez juste sur cette intersection, je pense que vous la repérez. Regardez par exemple ici, on est sur l'intersection, vous vous repérez probablement mieux que moi, le Deuxième Rang – Central et Quatrième, voilà, on va revenir à l'image...

2930

PAR M. PIERRE LANOUE:

OK, la route Centrale et le Quatrième Rang.

2935

PAR LE PRÉSIDENT:

Oui. Donc vous voyez par exemple ce petit bosquet qu'il y a derrière, c'est un cèdre, j'ai de la misère un peu avec ma vue aussi, un cèdre, un conifère tout au moins, derrière le conifère – c'est une épinette – mais vous voyez le petit bosquet, il a l'air très loin.

2940

Si je vais sur ce stop-là, le bosquet, il est particulièrement proche; il est à peu près à cent cinquante mètres (150 m) et peut-être un peu moins.

2945

Quand on regarde les éoliennes dans votre simulation, elles apparaissent particulièrement petites à cause de la profondeur de champ, je comprends que c'était l'idée du champ visuel pour le nombre d'éoliennes, mais ça nous donne une image, je pense, particulièrement distordue de l'impact visuel de ces simulations.

2950

Alors ma question est la suivante: est-ce que vous avez pris d'autres photos qui sont peut-être d'un champ visuel plus petit mais qui conservent mieux la profondeur de champ et l'impact que pourraient avoir ces éléments éoliens?

PAR M. PIERRE LANOUE:

2955

Je ne saurais vous répondre, je vais être obligé de vérifier avec ceux qui se sont occupés, si vous pouvez nous envoyer la question, nous allons vous répondre.

PAR LE PRÉSIDENT:

2960 Parfait, nous allons vous envoyer la question, parce que ça nous préoccupe quelque peu, d'autant plus que vous savez comme nous que les citoyens qui parcourent un peu la 132 en allant vers Rivière-du-Loup voient les constructions actuelles d'éoliennes qui sont à peu près de même hauteur que celles que vous proposez.

2965 Donc ça nous permettrait d'avoir une meilleure image de l'impact des éoliennes de un point cinq (1,5 MW) et de trois mégawatts (3 MW).

PAR M. PIERRE LANOUE:

2970 Oui, si vous nous envoyez la question, on va vous répondre aussi rapidement à fouiller ce qu'on peut avoir.

PAR LE PRÉSIDENT:

2975 On apprécie votre collaboration.

Est-ce qu'il y a d'autres éléments, non, tout est complet? Merci monsieur, merci beaucoup.

2980

MOT DE LA FIN

PAR LE PRÉSIDENT:

2985

Donc mesdames, messieurs, il est dix heures trente-quatre (10 h 34), ceci met fin à la deuxième partie de l'audience publique.

2990

Comme le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement le prévoit, la Commission devra déposer son rapport au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs au plus tard quatre (4) mois après le début du mandat; en fait, c'est au ministre que nous le déposons, soit au plus tard le 23 septembre 2006.

2995

Cependant, la Commission pourrait déposer son rapport avant s'il s'avérait que son enquête et son rapport étaient complétés.

Je rappelle que notre rapport fera état des constatations et de l'analyse de la Commission à l'égard du projet à l'étude. On apprécie beaucoup les commentaires que vous avez faits, tant positifs que négatifs face au projet, tant constructifs en faveur de certaines améliorations que

3000 réactifs en fonction d'un moratoire ou autres. On a bien entendu tout ça et on a beaucoup apprécié le climat serein dans lequel tout ceci s'est fait, au cours de ces deux (2) soirées.

Après le dépôt du rapport de la Commission, le ministre dispose de soixante (60) jours pour le rendre public.

3005 Je rappelle également que les commissions du BAPE ne sont pas décisionnelles. Notre mandat consiste à transmettre aux décideurs politiques une appréciation sociale et environnementale du projet à la lumière des opinions émises par les citoyens, les groupes, les organismes qui participent à nos travaux afin d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable.

3010 Je vous rappelle également que parallèlement à l'analyse menée par la Commission, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs réalise son analyse environnementale. C'est donc à partir de notre rapport et de l'analyse environnementale du ministère que le ministre, monsieur Claude Béchar, fera ses recommandations au Conseil des ministres.

3015 Il appartiendra par la suite au gouvernement d'autoriser ou non la réalisation de ce projet, avec ou sans modification, et aux conditions qu'il déterminera.

3020 En mon nom et au nom du personnel de la Commission, je profite de l'occasion pour remercier tous les participants qui ont fait en sorte que l'exercice se soit déroulé aussi bien et aussi efficacement au cours de ces deux (2) journées.

3025 Je remercie évidemment le promoteur, qui est représenté aujourd'hui par monsieur Lanoue, et les personnes-ressources pour leur collaboration et leur ouverture au cours des deux (2) parties de l'audience. Vous acheminerez également nos remerciements à monsieur Gagnon, qui ne pouvait être j'imagine des nôtres ce soir.

3030 Enfin, je remercie mon collègue, monsieur Dériger, le personnel de la Commission et ainsi que les représentants du Centre des services partagés du Québec pour leur collaboration.

Il ne me reste plus qu'à déclarer close la deuxième partie de l'audience publique, je vous remercie beaucoup et je vous souhaite une bonne fin de soirée.

3035

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la transcription de l'enregistrement mécanique.

3040

FLORENCE BÉLIVEAU,
Sténotypiste officielle.